

CONSEIL DE VILLE DE MOUTIER
SEANCE DU 22 JUIN 2020, A 19 H 30, HALLE
POLYSPORT
PROCES-VERBAL N° 368

Ordre du jour

1. Appel (page 4)
2. Déclarations de groupes (page 5)
3. Procès-verbal N° 367 du 27 janvier 2020 (page 7)
4. Remplacement de Mme Lucie Scaiola (PSA) en tant que membre de la Commission de gestion et de surveillance (page 7)
5. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences (CRC) et de protection civile du Jura bernois (PCi) – Suppression des articles 2 alinéa 3, 15 lettre e, ainsi que 23 alinéa 4 (page 7)
6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la modification du Règlement de l'Autorité sociale régionale de la Prévôté (page 9)
7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville concernant la prise de participation de la société SACEN SA dans la société INERA SA (page 10)
8. Réponse du Conseil municipal à la motion du PCSI, du 30.09.2019, intitulée : « Logements vacants, agissons » (N° 1650 – MO 662) (page 14)
9. Réponse du Conseil municipal à la motion du RPJ, du 30.09.2019, relative aux logements vacants à Moutier (N° 1660 – MO 668) (page 18)
10. Réponse du Conseil municipal à la motion du PLR, du 30.09.2019, concernant la sécurité à la rue du Viaduc sous le pont CFF – Manque de largeur du trottoir (N° 1655 – MO 667) (page 19)
11. Réponse du Conseil municipal à la motion du PSA, du 28.10.2019, concernant la création d'un Conseil des seniors pour la Ville de Moutier (N° 1666 – MO 673) (page 20)
12. Réponse du Conseil municipal à la motion du PSA, du 28.10.2019, concernant la création d'un fitness urbain (N° 1665 – MO 672) (page 21)
13. Réponse du Conseil municipal à la motion du PSA, du 09.12.2019, intitulée : « Séparer les déchets déjà à l'école » (N° 1676 – MO 675) (page 23)
14. Réponse du Conseil municipal au postulat du PSA, du 28.10.2019, demandant la mise à disposition de stations de recharge pour les deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires (N° 1668 – PO 149) (page 25)
15. Réponse du Conseil municipal au postulat du PSA, du 28.10.2019, demandant la création d'une plateforme informatique pour seniors (N° 1669 – PO 150) (page 27)
16. Réponse du Conseil municipal au postulat du PDC, du 09.12.2019, intitulé : « Des abribus pour Moutier » (N° 1677 – PO 151) (page 30)
17. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du Rauraque, du 28.10.2019, relative à l'avancement du projet de chauffage à distance à Moutier (N° 1670 – IN 456) (page 31)
18. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PSA, du 28.10.2019, intitulée : « Moutier libre de glyphosate ? » (N° 1672 – IN 458) (page 32)
19. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente du PLR, du 09.12.2019, intitulée : « Gestion du SSRP suite au départ de plusieurs communes de la couronne » (N° 1678 – IN 461) (page 33)

20. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Patrizio Robbiani (PSA), du 28.10.2019, intitulée : « Informations aux riverains » (N° 1673 – QU 393) (page 34)
21. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens (page 35)
22. Communications (page 35)
23. Questions orales (page 35)
24. Divers (page 38)

Affaires en suspens

- **N° 1662 – MO 669 | Délai de réponse : 04.05.20**
Motion du PDC, du 28.10.2019, demandant une amélioration des passages piétons en ville pour les malvoyants et les non-voyants
- **N° 1671 – IN 457 | Délai de réponse : 09.04.20**
Interpellation du Rauraque, du 28.10.2019, intitulée : « Repenser la circulation à la rue Beausite à Moutier ? ».
- **N° 1680 – IN 463 | Délai de réponse : 06.05.20**
Interpellation du PCSI, du 19.12.2019, intitulée : « Catastrophe forestière quid de Moutier ? »
- **N° 1681 – MO 676 | Délai de réponse : 03.05.2020**
Motion urgente du RPJ, du 27.01.2020, intitulée : « Aménagement d'une école ménagère provisoire dans des conteneurs, comme solution rapide, efficace et économique »
- **N° 1682 – MO 677 | Délai de réponse : 03.08.2020**
Motion de M. Patrizio Robbiani (PSA), du 27.01.2020, demandant la création d'une carte interactive sur le site internet de la ville de Moutier
- **N° 1683 – MO 678 | Délai de réponse : 03.08.2020**
Motion du groupe UDC, du 27.01.2020, intitulée : « Pour une collecte des déchets efficace à Moutier ». **L'urgence a été refusée par le Bureau du 03.02.2020.**
- **N° 1684 – IN 464 | Délai de réponse : 03.05.2020**
Interpellation urgente du PSA, du 27.01.2020, relative à l'entrée dans le capital-actions de l'HJB SA du groupe privé Swiss Medical Network (SMN)
- **N° 1685 – IN 465 | Délai de réponse : 03.06.2020**
Interpellation de Moutier à Venir, du 27.01.2020, relative au Stade Cobioni
- **N° 1687 – MO 679 | Délai de réponse : 02.06.2020**
Motion du PDC, du 24.02.2020, intitulée : « Fête du 1^{er} août autrement »
- **N° 1688 – MO 680 | Délai de réponse : 02.09.2020**
Motion du PCSI, du 02.03.2020, intitulée : « Préparons-nous à la mobilité du futur ! »
- **N° 1689 – IN 467 | Délai de réponse : 04.08.2020**
Interpellation du PLR, du 22.04.2020, intitulée : Accès internet en très haut débit à Moutier ; avons-nous été oubliés ? »
- **N° 1690 – IN 468 | Délai de réponse : 07.09.2020**
Interpellation de M. Bastien Eschmann (PDC), du 04.05.2020, relative à l'entretien et la mise en valeur du sarcophage de Chalière
- **N° 1691 – MO 681 | Délai de réponse : 07.08.2020**
Motion urgente du PDC, du 06.05.2020, intitulée : « Covid-10 – Soutien aux artisans et commerçants de Moutier »
- **N° 1692 – MO 682 | Délai de réponse : 19.08.2020**
Motion urgente du PLR, du 18.05.2020, intitulée : « Modifications légales nécessaires à apporter aux règlements qui permettraient une aide aux commerçants et aux indépendants de Moutier »
- **N° 1693 – IN 469 | Délai de réponse : 08.09.2020**
Interpellation urgente du PLR, du 19.05.2020, intitulée : « Quel est le suivi des personnes bénéficiant de l'aide sociale ? »
- **N° 1694 – IN 470 | Délai de réponse : 08.10.2020**
Interpellation du PLR, du 26.05.2020, intitulée : « Moutier en stand-by ? ». **L'urgence a été refusée, selon décision du Bureau du 08.06.2020.**

- **N° 1695– IN 471 | Délai de réponse : 08.10.2020**

Interpellation du RPJ, du 27.05.2020, intitulée : « Les masques de l'armée à disposition de toute la population suisse...sauf pour le Jura bernois ? » **L'urgence a été refusée, selon décision du Bureau du 08.06.2020.**

- **N° 1696– MO 683 | Délai de réponse : 08.09.2020**

Motion urgente de Mme Danila Sauvain (PSA), du 28.05.2020, intitulée : « Aider les personnes ayant perdu leur travail tout en soutenant le commerce local »

- **N° 1697– QU 394 | Délai de réponse : 08.10.2020**

Question écrite de Moutier à Venir, du 05.06.2020, intitulée : « Dépollution des parcelles Nos 3336 et 3380 aux Laives »

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation du conseil de ville », puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances-du-conseil-de-ville>).
- Vous recevez, en annexe, la statistique 2019 « Mouvement de la population », pour information.

Pour les Conseillères et Conseillers de Ville recevant les documents au format papier, ceux-ci vous ont déjà été transmis avec la convocation de la séance du lundi 30 mars 2020, qui a finalement été annulée (exception du point 7).

INTRODUCTION

M. Enzo Dell'Anna, Président : Bienvenue à toutes et à tous. Après cette période assez particulière, je me réjouis de vous retrouver en bonne santé. Vous avez constaté les mesures qui ont dû être prises pour ce conseil et pour le suivant. Vous avez reçu les directives et renseignements particuliers. Il n'y aura pas de distribution de boissons ni de pause. Pour les besoins urgents, les toilettes se trouvent en bas à l'entrée, merci de vous y rendre individuellement. Les éventuels contacts et discussions entre vous lors des séances doivent être fortement limités et faits avec les mesures de protection adéquates. Masque, visière, etc. Des masques sont à votre disposition sur l'estrade. Le micro devra être équipé d'un sac plastique, qui devra être mis en place et enlevé par chaque intervenant. Veuillez s'il vous plaît garder votre sachet pour toutes les interventions de la soirée, ceci pour éviter tout gaspillage. Les sachets pourront être jetés à la poubelle qui se trouve en haut de l'escalier en sortant.

Il y aura lieu de se désinfecter les mains avant toute manipulation au pupitre ou pour prendre les masques. Vous trouverez tout cela sur place. L'organisation de ce Conseil de Ville et du suivant va coûter quelques sous. J'ai effectué avec la vice-chancelière plusieurs démarches pour tenter d'alléger la facture. Finalement, il n'y a pas de miracle, une offre raisonnable a été rendue pour la technique. Je me dois ici de remercier le Service électrique d'avoir pris à sa charge le beamer de la soirée pour la présentation du rapport INERA et à la Maison Egger qui avait renoncé dans un premier temps au mandat dudit beamer, qui lui avait été adjugé. Encore une preuve de la flexibilité et de la collaboration du commerce local.

Je tiens ici à remercier également toutes les personnes qui ont œuvré au service de la Municipalité, plus ou moins normalement, pendant le confinement. Je veux parler de nos autorités exécutives, des commissions, du personnel de l'administration ainsi que des services techniques et de la voirie. Aux jeunes du SeJAC pour leur disponibilité au service des personnes à risque et aux enseignants qui ont suivi les élèves à distance. Merci à eux. J'ouvre donc la séance du Conseil de Ville du 22 juin 2020.

J'ai deux informations. J'avais MM. Laurent Coste et Patrick Tobler qui ont été annoncés en retard. C'est le cas, ils ne sont pas encore là, donc ils auront un petit peu de retard (arrivée à 19 h 40).

Vous avez reçu l'ordre du jour, est-ce qu'il appelle des modifications de votre part ? Si ce n'est pas le cas, nous le considérons comme accepté tacitement.

Une des dispositions de ce soir, c'est qu'il n'y a pas de feuille de signatures, je vais donc faire l'appel et chacun veut bien lever la main et donner un présent tonitruant, surtout pour ceux qui sont au fond, merci.

1. APPEL

L'appel se fait par le Président, il n'y a pas de récolte de signatures :

- membres présents	: 41
- membre absent et excusé	: 0
- membre absent et non excusé	: 0
- membre suppléant présent	: 0
- membres présents à la séance	: 41

41 membres sont présents :

MM. Berthold Julien, Bon Steven, Mme Branca Caroline, Burri Julia, MM. Carabotti Toni, Carnal Francis, Mme Carozza Laurence, MM. Challet Philippe, Coste Laurent (dès 19h41), Coullery Pierre, Dell'Anna Enzo, Erard Cédric, Eschmann Bastien, Heizmann Daniel, Mmes Jolidon Mylène, Käslin Greppin Muriel, M. Léchet Steve, Mme Mérillat Chantal, MM. Pellaton Francis, Piquet André, Piquerez Clément, Piquerez Roland, Mme Pozner Morena, MM. Robbiani Patrizio, Röthlisberger Patrick, Mmes Sauvain Danila, Scaiola Lucie, Schwab Corinne, MM. Schwab Frédéric, Studer Didier, Terazzi Giorgio, Tobler Patrick (dès 19h41),

Mme Vogt Nicole, MM. Wahli René, Weber Christophe, Mme Weiss Pauline, MM. Winistörfer Christophe, Winistörfer Valentin, Wyssen Claude, Mme Zeller Thérèse, Zuber Marina.

Représentation du Conseil municipal :

M. Winistörfer Marcel, maire, M. Bortolussi Karim, vice-maire, Mmes Coste Claire-Lise, Kohler Suzanne ; MM. Cléménçon Jean-Jacques, Eschmann Pascal, Sauvain Pierre, Tobler Marc, Zuber Valentin.

Est également présent :

M. Vaquin Christian, Chancelier

Présidence :

M. Enzo Dell'Anna, Président

Secrétaire :

Mme Simonin Virginie, adjointe au Chancelier

Retranscription du procès-verbal :

Mme Seuret Joëlle, secrétaire chancellerie

2. DECLARATIONS DE GROUPES

M. le Président : Nous avons des déclarations de groupes. Se sont inscrits : pour le groupe RPJ, Mme Chantal Mérillat, pour l'Entente jurassienne, M. Julien Berthold.

Mme Chantal Mérillat : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Après la Préfecture partie à Courtelary, l'ORP déplacé à Tavannes, pour ne prendre que ces deux exemples-là, voilà maintenant que le Service pédopsychiatrique universitaire, appelé SPU, quitte Moutier et St-Imier pour être fixé à Bienne !

A quoi peut-on encore s'attendre à l'avenir ? Quand s'arrêtera ce démantèlement de nos institutions et de nos services ? Il appartient à chacun d'y répondre. Le RPJ, pour sa part, en connaît une bonne réponse. Ces pertes, nous dit-on, ce sont les conséquences des mesures d'économies décidées à Berne. Mais ce sont surtout les conséquences de notre absence totale de poids politique.

La population largement minoritaire du Jura-Sud compte bien peu à Berne, et Moutier compte encore moins ! Et pourtant, rappelons-le au passage, notre ville rapporte chaque année quelques millions à l'état bernois.

Le SPU quitte donc Moutier et St-Imier avec effet immédiat, sans concertation ni discussion ni même informations fournies aux autorités des deux villes !

Doté d'un résidu de temps partiels, les personnes qui ont quitté le service au fil des ans n'ayant jamais été remplacées, le SPU mettait à disposition des enfants en grandes difficultés personnelles et psychologiques, une pédopsychiatre à 60% et ceci pour la population de Moutier, Court, Sorvilier, Perrefitte, Roches, le Grand Val et également pour les enfants placés dans tout le Jura-Sud en institutions.

Avec une dotation si faible en personnel qualifié, le délai d'attente pour un premier rendez-vous était à cette époque déjà d'au moins huit mois.

Et maintenant que va-t-il se passer ? Désormais, les enfants qui étaient suivis en de longues thérapies et qui venaient généralement seuls pendant ou après les heures d'école, et bien ces petits patients iront à Bienne ! Accompagnés d'un parent évidemment. Il faudra pour cela, vous en êtes conscients, prendre congé une demi-journée à l'école, au travail, et financer chaque semaine, parce que ce sont des rendez-vous souvent hebdomadaires, financer le déplacement. On vous laisse imaginer les problèmes posés aux familles ! Ajoutez encore les difficultés à maintenir le partenariat indispensable au succès de ces thérapies, qui réunit régulièrement en réseau le SPU, les enseignants, les parents, le logopédiste, la psychologue, etc., réseau pour lequel la proximité géographique de tous les intervenants est évidemment primordiale. Tout ce beau monde ira donc à Bienne.

Trois députés ont déposé récemment une motion urgente au Grand Conseil bernois, demandant qu'une solution de remplacement soit rapidement mise en place à Moutier comme à St-Imier ou demandant le retour des deux antennes déplacées malencontreusement à Bienne. Quant au CJB, silence radio !

Dans les locaux de la rue du Moulin il reste actuellement le SPE (Service psychologique pour enfants et adolescents) qui occupe un psychologue et un psychologue assistant, et le Service d'orthophonie avec deux logopédistes. Tout ce monde est à temps partiel, pour le même bassin de population.

La surcharge du SPE et de la logopédie est patente et l'attente d'une prise en charge peut atteindre une année, le nombre d'annonces n'ayant cessé d'augmenter. Cela n'a rien d'étonnant quand on sait que la partie francophone du canton a l'indice social le plus élevé et l'augmentation de population la plus forte.

Ces deux services sont encore maintenus à Moutier, mais pour combien de temps ?

Le Conseil général de St-Imier a voté la semaine dernière, le 18 juin, une résolution confiant au Conseil municipal de St-Imier de relayer cette inquiétude et de demander l'annulation de ce transfert, pour Moutier et pour St-Imier. Le RPJ souhaite évidemment, et ça sera ma conclusion, que notre Conseil municipal agisse de même, appuyant ainsi en une démarche commune les deux actions menées et à St-Imier et au Grand Conseil par les trois députés. Je vous remercie.

M. le Président : Merci Mme Chantal Mérillat. M. Julien Berthold. Je profite de saluer MM. Patrick Tobler et Laurent Coste. Nous sommes donc 41 conseillers de Ville.

M. Julien Berthold : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il y a trois ans maintenant, la population de Moutier choisissait de rejoindre le canton du Jura. La justice bernoise a invalidé ce vote pour des raisons dont on constate aujourd'hui la futilité.

Tirons un trait sur le passé, regardons vers l'avenir. C'est en 2021 que nous devons voter à nouveau.

Il y a divergence d'opinion entre le Conseil-exécutif bernois et la commune de Moutier sur la date de ce nouveau vote.

Il convient de rappeler que c'est à la Municipalité de fixer la date du vote. Les raisons qui conduisent nos autorités à privilégier la date du 9 mai sont connues. Citons, entre autres, le fait de ne pas interrompre une campagne par les fêtes de fin d'année (et cela vaut pour tous ceux qui feront campagne), et surtout de garantir que l'épidémie de Covid soit derrière nous. Ce point est très important. En effet, on ne peut pas demander à une population de se prononcer sur un sujet aussi important que son avenir institutionnel si cette même population est dans l'inquiétude quant à sa sécurité sanitaire. Pour ceux qui connaissent la théorie de la pyramide de Maslow, ils comprendront facilement que la crainte de l'épidémie doit être absolument derrière nous. Et s'il s'avérait qu'en mai la situation sanitaire ne permette pas de voter sereinement, il faudrait encore repousser ce vote.

Chacun sait combien les autonomistes souhaitent passer à autre chose, mais chacun sait aussi que nous ne voulons pas que la décision populaire soit biaisée par des éléments extérieurs, et que nous tenons, comme vous tous, à la santé de nos citoyens.

Le canton de Berne de son côté veut voter en février. La raison principale invoquée est la possibilité d'une comparaison entre le registre des impôts et celui des électeurs. Cela signifie-t-il que toute votation ayant lieu en Suisse après le mois de mars est sujette à suspicion ? Les autorités bernoises et leur justice ont reproché à la Municipalité de Moutier la qualité de la tenue du registre électoral. Et voilà qu'aujourd'hui, alors qu'elles ont toutes les cartes en main et accès à toutes les données, elles avouent implicitement être incapables de garantir l'intégrité du fameux registre ! Le registre fiscal n'est qu'une copie du registre du contrôle des habitants au 31 décembre, rien de plus. C'est la même base de données qui définira la liste des ayants-droits.

L'épidémie de Coronavirus a vu surgir en de nombreux endroits du globe des théories complotistes. Certains députés bernois, sujets à cette même contagion, veulent voir dans le choix de la date que propose le Conseil municipal une porte ouverte au tourisme électoral.

Il n'en sera rien, tout comme il n'en a rien été en 2017. La Confédération, le canton et la commune feront tout ce qui est nécessaire pour garantir la sécurité du vote et sa parfaite validité.

Préparons-nous tranquillement à entrer en campagne pour ce vote au début de l'année 2021. Pussions-nous prendre une certaine hauteur de vue, montrer l'exemple, et donner une image positive de Moutier à l'extérieur. Régler notre appartenance ne doit pas forcément rimer avec tensions et intolérance. Nous sommes ici pour défendre les intérêts de notre ville. Nous avons du pain sur la planche, alors mettons-nous au travail ! Merci.

M. le Président : Merci M. Julien Berthold.

3. PROCES-VERBAL NO 367 DU 27 JANVIER 2020

M. le Président : Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 27 janvier. Est-ce qu'il apporte des remarques de votre part ? Si ce n'est pas le cas, veuillez l'accepter par un levé de main.

A une majorité évidente, le procès-verbal no 367 du 27 janvier 2020 est accepté. Merci.

4. REMPLACEMENT DE MME LUCIE SCAIOLA (PSA) EN TANT QUE MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE SURVEILLANCE

M. le Président : Le PSA propose la candidature de M. Patrick Jobin.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, M. Patrick Jobin est élu membre de la Commission de gestion et de surveillance, en remplacement de Mme Lucie Scaiola.

5. RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE VILLE RELATIF A LA MODIFICATION DU REGLEMENT D'ORGANISATION DU SYNDICAT DE COMMUNES DU CENTRE REGIONAL DE COMPETENCES (CRC) ET DE PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS (PCI) – SUPPRESSION DES ARTICLES 2 ALINEA 3, 15 LETTRE E, AINSI QUE 23 ALINEA 4

Le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations, dont le Conseil de Ville a débattu lors de sa séance du 9 décembre 2019, a été accepté.

Lesdites tâches passent de la sphère du Syndicat de communes du centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois Tramelan (OPCJb) à l'Association Jura bernois.Bienne.

Il découle de cette décision, une modification du Règlement d'organisation du Centre régional de compétences (CRC) et de la protection civile du Jura bernois.

Les articles 2 alinéa 3 (but), 15 lettre e (assemblée des délégués, compétences), ainsi que 23 alinéa 4 (commission de gestion, compétences) doivent être supprimés. Ces trois articles se rapportent à l'organe de conduite en cas de catastrophes qui n'est plus du ressort du syndicat.

Ces modifications doivent être acceptées par l'ensemble des communes du Jura bernois pour être approuvées et entrer en vigueur.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à voter l'arrêté annexé.**

M. Jean-Jacques Cléménçon, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant cette modification du règlement, il est formel suite au passage de la responsabilité de l'organe de conduite intercommunal du Jura bernois, qui est devenu l'organe de conduite régional, et qui passe sous la juridiction de JBB. Donc les modifications du règlement sont simplement l'élimination de ceux qu'on a ajoutés il y a je crois trois ans, et qui doivent être formellement acceptés par tous les législatifs et communes appartenant au syndicat. Il n'y a pas de discussion sur le règlement possible, on l'accepte ou on ne l'accepte pas. Et dans le cas où il ne serait pas accepté, et bien par la suite l'organe de conduite serait encore et toujours sous, ou plutôt quelque chose de très vague, n'appartenant plus au CRC ou à la PC du Jura bernois et n'étant pas encore formellement en JBB. Donc je vous demande d'accepter ces modifications, qui sont purement formelles.

M. le Président : Merci M. Jean-Jacques Cléménçon. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. L'entrée en matière est acceptée. La discussion est ouverte sur le fond. La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte article par article :

Article 2 alinéa 3 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 15 lettre e : la discussion n'est pas demandée ;

Article 23 alinéa 4 : la discussion n'est pas demandée.

La discussion est ouverte article par article de l'arrêté :

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 2 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 3 : la discussion n'est pas demandée.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le Conseil de Ville de la commune municipale de Moutier

- vu les articles 5 et 47 lettre f du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- sur proposition du Conseil municipal ;

a r r ê t e :

Art. 1 :

Le Conseil de Ville décide la modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences (CRC) et de protection civile du Jura bernois (PCi).

Art. 2 :

Les articles 2 alinéa 3, 15 lettre e, ainsi que 23 alinéa 4 sont supprimés.

Art. 3 :

Le Conseil municipal est chargé de l'application du présent arrêté.

6. RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE VILLE RELATIF A LA MODIFICATION DU REGLEMENT DE L'AUTORITE SOCIALE REGIONALE DE LA PREVOTE

A la suite du départ, au 1^{er} janvier 2020, de huit des neuf communes affiliées, il est nécessaire d'adapter le règlement de l'Autorité sociale régionale de la Prévôté.

Il s'agit en fait d'une modification mineure.

Les éléments suivants sont proposés :

- Conservation de la dénomination de l'autorité ;
- Conservation du libellé « Les communes affiliées » ;
- Maintien du nombre des membres de l'autorité à 9 ;
- Nouveau libellé de **l'article 4, al. 2** « Les communes affiliées se voient attribuer un nombre de sièges proportionnel à leur population, avec un minimum d'un siège. Le ou les membres seront nommés sur proposition des conseils communaux des communes affiliées selon les modalités définies par eux. »

Le Conseil municipal propose au Conseil de Ville d'arrêter la modification à apporter au Règlement de l'Autorité sociale régionale de la Prévôté, à l'article 4, et **de voter l'arrêté annexé.**

M. Pierre Sauvain, rapporteur du Conseil municipal. Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président. Vous avez à vous prononcer sur les modifications, là encore, mineures du Règlement de l'Autorité sociale régionale. Celles-ci ont été rendues nécessaires par le départ que vous connaissez, de huit communes sur les neuf communes affiliées. Le Conseil municipal et l'autorité sociale vous proposent, somme toute, de rester très génériques et de conserver ce règlement dans ses grandes lignes. Finalement nous vous proposons de garder la dénomination de l'Autorité sociale, donc SSRP, en raison du fait que la commune de Belprahon fait toujours partie de cette Autorité sociale, et finalement aussi pour laisser la porte ouverte à d'autres communes si elles devaient nous rejoindre, pour être quitte de remodifier ce règlement. On conserverait aussi le libellé « les communes affiliées », on souhaite également maintenir le nombre des membres de l'Autorité sociale à neuf. Il faut savoir que jusqu'alors deux sièges étaient réservés aux communes affiliées. Nous proposerons d'en garder un pour Belprahon et huit pour Moutier. Ensuite, il y a un nouveau libellé, c'est l'article 4 alinéa 2, que je vous lis : « Les communes affiliées se voient attribuer un nombre de sièges proportionnel à leur population avec un minimum d'un siège. Le ou les membres seront nommés sur proposition des conseils communaux des communes affiliées, selon les modalités définies par elles-mêmes ». Je vous propose d'accepter ce règlement avec ces modifications mineures.

M. le Président : Merci M. Pierre Sauvain. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. L'entrée en matière est acceptée.
La discussion est ouverte sur le fond. La discussion n'est pas demandée. La discussion est close. Etant donné qu'il s'agit d'une modification mineure, nous allons voter le règlement dans son ensemble.

La discussion est ouverte article par article de l'arrêté :

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;
Article 2 : la discussion n'est pas demandée.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le Conseil de Ville de la commune municipale de Moutier

- vu l'article 44 lettre c) du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;
- vu le préavis favorable de l'Autorité sociale régionale de la Prévôté ;
- sur proposition du Conseil municipal ;
- sous réserve de référendum facultatif ;

a r r ê t e :

Art. 1 :

La modification de l'article 4 al. 2 du Règlement de l'Autorité sociale régionale de la Prévôté est votée.

Art. 2 :

Le Conseil municipal est chargé de l'application du présent arrêté.

7. RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE VILLE CONCERNANT LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SOCIETE SACEN SA DANS LA SOCIETE INERA SA

Preamble

Dans le but de relever les défis de l'ouverture du marché de l'électricité, les communes distributrices de Courchapoix, Delémont, Develier, Lamboing, La Neuveville, Moutier, Nods, Saint-Imier, Soulce et Tramelan collaborent étroitement depuis l'année 2000 dans le domaine des énergies.

Elles ont renforcé leur collaboration en 2013 en créant la société SACEN SA dont Moutier est actionnaire fondateur. A travers cette société anonyme entièrement en mains publiques, les communes actionnaires veulent assurer de façon durable et indépendante l'approvisionnement et la commercialisation annuelle de plus de 200'000'000 kWh d'électricité (232'293'399 kWh en 2019). La société répond totalement aux attentes de ses actionnaires par l'amélioration de la compétitivité et la simplification des processus.

L'expérience réalisée ces dernières années confirme sans équivoque qu'il s'agit d'un choix stratégique judicieux qui a permis aux communes, malgré la présence de grands acteurs, de rester compétitives sur le marché de l'électricité, de préserver les emplois et le savoir-faire dans notre région ainsi que des retombées financières non négligeables. Grâce à cette fructueuse collaboration, les Services industriels de notre commune peuvent continuer à offrir des prestations innovantes et de proximité au meilleur prix.

Ouverture totale du marché de l'électricité

Les dernières décisions du Conseil fédéral dans le domaine de l'énergie laissent clairement entrevoir les intentions de libéraliser le marché de l'électricité pour l'ensemble des clients à moyen terme (horizon de 3 à 5 ans). Cette décision aura un impact important sur les distributeurs d'énergie et se traduira incontestablement par une forte pression sur les prix, l'arrivée de nouveaux acteurs avec des ambitions nationales, une potentielle libéralisation du point de mesure (comptage) ainsi que des exigences grandissantes de la clientèle.

Comme chaque client pourra librement choisir son fournisseur d'électricité, de nouvelles solutions de gestion dynamique de la clientèle devront être développées et maîtrisées pour des raisons stratégiques évidentes.

Avec la complexification du marché de l'électricité, si le modèle d'approvisionnement de SACEN SA est considéré comme stratégiquement et opérationnellement adéquat, sa relative petite taille montre qu'il faut renforcer ses capacités d'analyses et de compréhension interne du marché pour répondre à la pression de la concurrence.

Renforcement de SACEN par un partenariat

Le Conseil d'administration de SACEN SA a ainsi autorisé la recherche d'un partenaire partageant la même philosophie et les mêmes valeurs, tout en jouissant d'un positionnement non concurrentiel.

Après analyse, le choix s'est porté sur la société INERA SA spécialisée dans l'achat et la vente d'énergie ainsi que dans le développement de produits énergétiques. La société regroupe actuellement 4 producteurs/distributeurs publics valaisans qui distribuent environ 25% de l'énergie en Valais (500 GWh), soit le double de SACEN SA.

Des négociations fructueuses ont permis d'établir les conditions idéales d'un rapprochement entre les deux sociétés. En effet, INERA a développé plusieurs produits et prestations qui seront très utiles dans le monde totalement libéralisé du marché de l'électricité et possède qui plus est, une importante expérience de développement de tels projets. En outre, le fait de regrouper les forces de plusieurs structures ayant une philosophie comparable permet de faire des économies d'échelle qui seront fondamentales dans un futur marché complètement libéralisé.

Après plusieurs mois de négociations, le rapprochement de SACEN SA et d'INERA SA a été préavisé favorablement par l'ensemble des comités consultatifs de la Charte et de SACEN SA, par le Conseil d'administration de notre société ainsi que par le Conseil municipal.

Financement

Frais uniques d'adhésion

Le capital-actions de la société INERA SA se monte actuellement à CHF 400'000.—. Il est prévu une entrée de SACEN SA dans le capital d'INERA SA pour un montant de CHF 100'000.—. En plus de l'achat d'actions, notre société devra contribuer à hauteur de CHF 170'000.— au développement des produits déjà existants et financés à l'origine par les quatre actionnaires historiques, soit une contribution d'entrée totale de CHF 270'000.—.

Frais de fonctionnement

En outre, la participation de SACEN SA aux frais de fonctionnement annuels de INERA SA s'élèvera à un montant maximum de CHF 200'000.—. Cette contribution permettra de participer au financement des frais de fonctionnement d'INERA SA mais également à un montant d'investissement de CHF 350'000.00 par année.

La répartition de ces dépenses entre les communes actionnaires de SACEN SA a été fixée en fonction des ventes d'électricité (référence 2019). Elle est la suivante :

	kWh 2019	%	Budget année initiale	Budget années suivantes
Delémont	95 910 258	41.3%	194 000 CHF	82 600 CHF
Moutier	49 632 415	21.4%	100 400 CHF	42 700 CHF
Saint-Imier	25 473 134	11.0%	51 500 CHF	21 900 CHF
Tramelan	24 766 863	10.7%	50 100 CHF	21 300 CHF
La Neuveville	19 338 715	8.3%	39 200 CHF	16 700 CHF
Develier	9 856 419	4.2%	20 000 CHF	8 500 CHF
Nods	3 084 639	1.3%	6 300 CHF	2 700 CHF
Lamboing	2 407 619	1.0%	4 900 CHF	2 100 CHF
Courchapoix	1 101 938	0.5%	2 200 CHF	900 CHF
Soulce	721 399	0.3%	1 400 CHF	600 CHF
Total	232 293 399	100.0%	470 000 CHF	200 000 CHF

Pour Moutier, la participation s'élèvera à CHF 100'400.— la première année (coût unique de CHF 57'700.— et CHF 42'700.— de participation annuelle) puis de CHF 42'700.— pour les années suivantes. Ces contributions seront assurées par le budget de fonctionnement des Services industriels (autofinancé) et seront versées à SACEN SA qui en assurera la bonne gestion.

Cette opération n'entraînera aucune modification de l'actionnariat au sein de la société SACEN SA qui restera entièrement en main de ses communes actionnaires.

Préavis des Autorités

Les Commissions techniques et des finances ont préavisé favorablement d'une part la prise de participation de SACEN SA au capital-actions de INERA SA et d'autre part le financement y relatif.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 26 mai 2020, a donné son préavis favorable à l'adhésion.

Décision

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de Ville de valider la prise de participation de SACEN SA au capital-actions de INERA SA ainsi que le financement y relatif, en approuvant l'arrêté annexé.

M. Karim Bortolussi, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Ce soir vous est présenté un rapport d'une extrême importance et dont dépend la dynamique énergétique que nous souhaitons apporter à notre ville. Il s'agit, comme vous avez pu le lire, de l'adhésion de SACEN à la Société INERA dont l'actionnariat est en mains publiques.

Depuis l'adoption, par le peuple, de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, et vous êtes probablement très nombreux ici présents à l'avoir adoptée également, et bien le monde de l'énergie est en ébullition. Outre le fait qu'il s'agira d'accroître l'efficacité énergétique dans différents domaines, tels que les bâtiments, la mobilité, mais également le système d'appareillage et de comptage, tout en favorisant effectivement le développement des énergies renouvelables pour compenser la sortie du nucléaire, et bien nous devons agir pour faire en sorte que nous puissions continuer sur cette politique énergétique dynamique.

Et puis nous devons également composer avec l'inéluctable libéralisation du marché de l'électricité, puisqu'en effet la Confédération va légiférer dès 2021 et un marché libéralisé devrait voir le jour dès 2023.

Qui dit libéralisation dit aussi possibilité pour chacun de s'approvisionner là où il le souhaite. Donc voulons-nous voir affluer du nucléaire français, voire du charbon allemand dans nos prises ? bien sûr que non. Nous voulons poursuivre avec la stratégie de Moutier, que Moutier a su adopter en adhérent à SACEN, Société d'approvisionnement et de commercialisation d'énergie, il y a quelques années déjà, en 2013, et qui a conduit Moutier à être labellisée « Cité de l'Energie ». Je ne vous cache pas qu'on cherche à avoir le label Gold d'ici quelques années également. Moutier doit continuer de dynamiser sa politique énergétique et doit monter dans le bon wagon car rester à quai signifierait la mort de tout un pan de son activité. A savoir celle qui vise à diminuer son empreinte carbone sur l'ensemble de son territoire. Jusqu'à présent Moutier peut compter sur SACEN qui, grâce à son analyse aigüe des marchés de l'électricité, nous permet de bénéficier de prix tout à fait concurrentiels.

Avec l'ouverture du marché, les défis vont être décuplés. Il s'agira alors d'être en mesure de proposer à nos clients des produits mais également des prestations qu'ils n'iront pas chercher ailleurs. SACEN, avec tout le professionnalisme qui la caractérise, n'a aujourd'hui plus les moyens de fonctionner seule sur son périmètre déterminé. Elle doit étendre son activité pour rester attractive et survivre aux enjeux liés à la libéralisation du marché. Cette extension elle l'a trouvée avec la possibilité qui lui est donnée de devenir actionnaire à part entière de la Société INERA.

Je vais maintenant laisser la parole pour une présentation à M. Michel Hirzlin, Directeur de SACEN, qui nous fait l'honneur d'être présent ce soir. Je le remercie déjà au passage. Moi je

vous invite également à poser vos questions, le cas échéant, et d'appuyer cette démarche tout comme l'ont réalisé, tout comme l'ont fait, et la Commission des finances et la Commission technique, de même que le Conseil municipal, qui préavise également favorablement cette adhésion. Merci de votre attention, Michel à toi l'honneur.

M. le Président : Merci M. Karim Bortolussi. M. Michel Hirtzlin vous avez la parole.

Présentation par M. Michel Hirtzlin, Directeur de SACEN SA (PowerPoint).

M. le Président : Merci M. Michel Hirtzlin. M. Karim Bortolussi voulez-vous ajouter quelque chose ? La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. L'entrée en matière est acceptée.

La discussion est ouverte sur le fond. La discussion n'est pas demandée. La discussion est close. La discussion est ouverte article par article de l'arrêté :

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 2 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 3 : la discussion n'est pas demandée.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le Conseil de Ville de la commune municipale de Moutier

- vu les articles 21 lettre c) et 47 lettre c) du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- sur préavis favorable de la Commission technique ;
- sur préavis favorable de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil municipal ;

a r r ê t e :

Art. 1 :

La prise de participation de SACEN SA au capital-actions de INERA SA, avec un coût unique de CHF 57'700.00 et de CHF 42'700.00 de participation annuelle pour la Municipalité de Moutier (dépense périodique) **est voté**.

Art. 2 :

Le financement est assuré comme suit :

- CHF 57'700.00 coût unique - capital-actions, position au bilan
- CHF 42'700.— coût annuel périodique - autofinancé
 1. CHF 20'000.— - partie réseau, compte 8711
 2. CHF 22'700.— - partie énergie, compte 8710

Art. 3 :

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

M. Michel Hirtzlin : Je vous remercie de votre confiance, bonne soirée.

8. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DU PCSI, DU 30.03.2019, INTITULE : « LOGEMENTS VACANTS, AGISSONS » (NO 1650 – MO 662)

La motion demande la mise sur pied d'un groupe de travail ayant pour objectif de formuler des propositions visant à diminuer le nombre de logements vacants à Moutier.

Concernant la problématique abordée par l'intervention parlementaire, le Conseil municipal renvoie au rapport du 5 février 2020 établi par le dicastère de l'économie (voir annexe).

La Commission de l'Urbanisme relève que les appartements remis au goût du jour attirent principalement une partie de la population déjà résidente et non de nouveaux habitants. La baisse démographique a une répercussion directe sur le taux de vacance. Il est donc nécessaire d'attirer de nouveaux habitants. Des réflexions sont en cours à ce sujet. Pour ce qui est de motiver les propriétaires privés à rénover leurs appartements, la Municipalité ne dispose pas de grands outils. En revanche, les incitations cantonales et communales par le biais de subventions (énergies renouvelables et efficacité énergétique) et la situation actuelle très favorable des taux hypothécaires sont les principaux éléments qui devraient motiver les propriétaires.

Les auteurs de la motion demandent la création d'un groupe de travail spécifique. Or, il apparaît que les Commissions de l'urbanisme et de l'économie peuvent, en s'associant à des spécialistes de la branche (agences immobilières, fiduciaires, urbaniste-conseil communal) débattre régulièrement de cette question et essayer d'y apporter des réponses ciblées. Des membres du Conseil de Ville pourraient également être associés à la réflexion.

En ce sens, le Conseil municipal propose au Conseil de Ville de renoncer à créer un groupe de travail ad hoc et de confier le dossier aux commissions existantes, comme mentionné ci-avant.

Le Conseil municipal invite le Conseil de Ville à **accepter la motion sous la forme du postulat.**

M. Pascal Eschmann, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Ville, chers collègues, messieurs de la presse, bonsoir. Vous avez pu prendre connaissance de la réponse du Conseil municipal à la motion du PCSI concernant les logements vacants à Moutier, agissons ! Sur le fond je pourrais apporter peut-être les précisions suivantes. La problématique abordée par cette intervention parlementaire, le municipal vous renvoie au rapport qu'il a validé, qui a été établi par le dicastère de l'économie, vous l'avez reçue en annexe de cette réponse. Comme je l'ai, dit sur le fond, la problématique ne nous laisse pas indifférents. Nous voyons une légère interprétation quant à la forme. Pour la Commission de l'urbanisme et également de l'économie, nous relevons que les appartements remis au goût du jour attirent principalement à Moutier la population déjà résidente et non de nouveaux habitants. La baisse de la démographie a une répercussion directe sur le taux de vacance, c'est ce qui ressort des études que nous avons pu faire. Il est donc nécessaire d'attirer de nouveaux habitants à Moutier. Des réflexions sont en cours et nous aurons l'occasion d'y revenir. En revanche, la Municipalité de Moutier ne dispose pas, comme on l'a expliqué dans le rapport, de grands outils pour intervenir. En revanche, on a sur le marché actuel des incitations cantonales et fédérales par le biais de subventions également au niveau de la commune. Donc dans le cadre d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Nous pouvons aussi relever que la situation immobilière actuelle est très favorable puisque nous avons des taux hypothécaires qui sont les principaux éléments pour motiver une transformation. Ces taux étant très bas, cela devrait également motiver les propriétaires de bâtiments à investir à la rénovation de leurs bâtiments. C'est plutôt sur la forme que j'aimerais revenir, en disant la chose suivante. Nous avons un peu un problème à vouloir créer un nouveau groupe de travail à Moutier puisque vous savez que nous avons déjà pas mal de commissions permanentes. Nous avons également des groupes de travail pour différents projets qui existent et le Conseil municipal voit dans la présence de la Commission de l'urbanisme et de la Commission économique des outils qui sont déjà satisfaisants et qui

pourraient réfléchir à cette problématique en s'associant à des spécialistes du monde immobilier, telles que les agences immobilières ou les fiduciaires, ou également un urbaniste-conseil de la Ville de Moutier.

Ce que nous vous proposons donc, c'est que nous utilisions ces canaux existants pour répondre à cette problématique. Nous imaginons même que pour la Commission économique, lorsque celle-ci débattrait de ce point, qu'on pourrait imaginer une fois par année, cette Commission économique n'étant pas constituée de membres du Conseil de Ville, nous pourrions imaginer que pour ce thème-là des membres du Conseil de Ville pourraient être invités à cette séance de la Commission économique. Je voudrais juste profiter que j'ai la parole pour dire que nous pourrions également, dans le rapport annuel qui est fait à votre Conseil de Ville, nous pourrions y adjoindre un point qui pourrait être sujet à discussion et à présentation de l'analyse qui est faite par ces commissions. Compte tenu de tout ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville à accepter cette motion, mais sous la forme moins contraignante du postulat. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci M. Pascal Eschmann. M. Julien Berthold vous avez la parole.

M. Julien Berthold : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La réponse du Conseil municipal à ma motion ne me convainc guère. Ça sent un peu le bricolage quand-même. J'ai un peu de mal à comprendre le raisonnement. On constate qu'il existe un problème, on le sait depuis des années, néanmoins on ne veut surtout rien changer à ce qui existe. Je vous avoue que j'ai un peu de mal avec cette mentalité, les choses ne vont pas s'améliorer toutes seules, il faut provoquer le changement.

Je constate que le développement urbain Moutier 2030 faisait état je cite : « Il faut relever le manque d'entretien d'une partie importante du parc immobilier du centre-ville et une inadéquation de l'offre par manque de qualité de l'habitat, de l'environnement et par la dimension des appartements ». Selon moi le fait d'attirer des entreprises ne suffit plus. Il faut une approche novatrice, et ce sera justement le rôle du groupe de travail d'élaborer cette approche. Le groupe de travail pourrait par exemple proposer des nouvelles approches pour inciter les propriétaires à rénover leurs appartements ou attirer de nouvelles âmes dans notre cité. J'avais laissé beaucoup d'ouverture dans le texte de ma motion, laissant ainsi au Conseil une opportunité de faire preuve d'initiatives. Puisque cela n'a pas l'air d'être le cas, voici quelques propositions plus concrètes. Le mandat du groupe de travail devra être très clairement défini pour éviter qu'il ne devienne une sorte de commission semi permanente. Le résultat du groupe devra également être très concrètement dans son mandat. On pourrait ainsi demander au groupe de livrer au Conseil de Ville un rapport contenant des pistes concrètes pour le deuxième semestre 2021 par exemple.

Du point de vue de la composition, on pourrait imaginer que chaque parti puisse proposer un membre, sans toutefois y être obligé, et auquel on pourrait imaginer y adjoindre quelques professionnels de l'immobilier et/ou propriétaires. Le travail de bachelor dont le Conseil fait mention dans sa réponse pourrait être un point de départ intéressant. C'est un heureux concours de circonstance. Néanmoins cette réflexion ne suffira évidemment pas. Comme le demande la motion du RPJ que nous traiterons ce soir, un premier axe pourrait être d'analyser la situation actuelle puis, sur cette base, proposer des pistes d'améliorations.

Un tel groupe de travail ne coûtera pas des sommes faramineuses à notre commune. Il ne fera assurément pas doublon avec les Commissions économique et de l'urbanisme qui ont déjà toutes deux beaucoup d'autres dossiers à traiter. Si l'on veut corriger le problème, c'est maintenant qu'il faut agir et prendre des mesures concrètes. J'espère que vous en saisissez l'importance et que vous accepterez ma motion que je refuse de transformer en postulat, qui tombera dans l'oubli comme tant d'autres. Merci.

M. le Président : Merci M. Julien Berthold. La discussion continue. Mme Chantal Mérillat.

Mme Chantal Mérillat : Mesdames, Messieurs. Comme M. Berthold l'a rappelé et comme vous avez pu le constater, le point suivant de notre ordre du jour évoque la même préoccupation que celle du PCSI. Le RPJ traite du même sujet mais il propose une autre solution, peut-être encore un peu plus légère. Donc c'est tout naturellement qu'au nom du RPJ je viens ici soutenir la motion du PCSI. Pourquoi un tel groupe de travail ? Plusieurs motifs plaident en ce sens, certains que je reprendrai ont déjà été évoqués dans le développement précédent et d'autres j'y reviendrai personnellement.

Tout d'abord, cette motion répond à une préoccupation majeure, évoquée dans le concept de développement urbain Moutier 2030, document voulu par le Conseil municipal lui-même. Document que je vous montre ici, vous êtes un peu loin pour le lire mais c'est bien de cela qu'il s'agit et ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion d'en prendre connaissance, c'est un document extrêmement intéressant, qui mérite d'être lu attentivement.

Dans le chapitre qui traite des questions liées à l'habitat, on y note le manque récurrent de disponibilités de réserves de terrains en zone d'habitation. Vous trouvez ça à la page 53, cela nous le savons tous. L'auteur relève également que l'immobilier est composé majoritairement, à Moutier, d'appartements de 3 à 4 pièces, très peu de grands logements. Ce qui est le contraire de la situation dans le reste de notre région. Cette précision se trouve également à la page 53. Chez nous il y a quelque 8% de logements vacants contre environ 3% dans notre région. Et de ces 8% de logements vacants, 93% sont des logements à louer. Et le rapport conclut, on ne s'en étonnera pas, qu'il existe une inadéquation totale entre l'offre et la demande en matière de logements à Moutier. Enfin, en page 55 du rapport, l'auteur définit les objectifs prioritaires et dit en particulier : « Il s'agira de favoriser la réhabilitation des bâtiments anciens et la construction ou la transformation des appartements actuels en grands logements au centre de la localité ». Vous voyez que nous n'inventons rien. Ce concept de développement urbain « Moutier 2030 », sorte de bible destinée à mieux définir la stratégie à mettre en place pour l'avenir de notre ville devrait, à nos yeux, suffire pour prendre vraiment ce dossier à bras le corps. En fait deux questions fondamentales se posent maintenant. D'abord pourquoi un pourcentage si élevé de vacances dans le parc immobilier prévôtois ? Le Conseil municipal répond à la motion du PCSI et à la mienne que cette situation particulière est liée à la baisse de population, que les logements modernes ne feraient que déplacer une population déjà résidente chez nous et, en finalité, qu'elle ne serait résolue que par la création de nouvelles places de travail.

En cette matière, en matière de nouvelles places de travail, la responsabilité municipale passe essentiellement, pas que mais essentiellement, par la promotion économique. Je gage que celle-ci serait bien aise de pouvoir mettre en avant la qualité du parc immobilier à Moutier.

Des appartements fonctionnels et modernes pourraient aussi attirer des personnes travaillant à l'extérieur et désireuses de vivre dans un cadre agréable et entouré de nature. Après tout, Moutier n'est loin de rien et est plutôt bien équipé en matière de voies de communication. Peut-être même que de tels appartements éviteraient le départ de Prévôtois vers les villages voisins, faute d'avoir pu construire à Moutier. Alors à cette première question du pourquoi un pourcentage si élevé, la réponse se trouve peut-être dans l'état vétuste et peu attirant de ces appartements non loués, mais ce n'est qu'une hypothèse qu'il s'agirait de confirmer.

Ces états des lieux se feraient sur une période déterminée, comme par exemple les six prochains mois de l'année, son rapport, comparé à celui que nous fournira en septembre prochain semble-t-il, l'étudiant de la Haute école d'ARC qui a été annoncé, devrait nous permettre, en 2021, de commencer à réfléchir à la suite éventuelle à donner à ce dossier.

La deuxième question quant à elle viendra tout naturellement quand nous connaîtrons la réponse du pourquoi. Il s'agira de se demander comment remédier à cette situation ? Quelles mesures peut-on éventuellement prendre pour corriger et inciter et aider. Ceci évidemment en fonction de nos moyens structurels et financiers, mais ça c'est de la musique d'avenir. Une campagne de communication sur le bien-vivre à Moutier est également envisageable.

Mesdames, Messieurs, dans cette affaire, le Conseil municipal se voit offrir des bonnes volontés, prêtes à s'engager avec d'autres évidemment, pour réfléchir à une question importante pour l'avenir de Moutier. Je ne comprends pas pourquoi il refuse cette opportunité, qui ne lui coûterait, comme on l'a dit, que les vacances. Et si en plus il faut laisser mes vacances, je les laisse volontiers M. le Maire et M. le Président, si c'est ça le problème. Comme il le dit lui-même dans sa réponse à la motion du PCSI, le groupe de travail pourrait associer selon les besoins les spécialistes de la branche, l'urbaniste-conseil de la commune et même des membres des commissions municipales concernées que cela intéresserait. Pour toutes ces raisons, le RPJ soutient le PCSI dans le maintien de sa motion. Et si tel devait être le cas, Mesdames et Messieurs, il est évident que le RPJ retirerait la motion qui suit puisqu'elle aurait perdu tout son sens. Merci.

M. le Président : Merci Mme Chantal Mérillat. La discussion continue. M. René Wahli.

M. René Wahli : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans le développement de sa motion, son auteur, M. Berthold, précise que la situation relative aux logements vacants n'est aucunement liée à l'avenir institutionnel de notre cité. Quelle belle certitude. Certes il serait injuste de faire porter le chapeau de la situation qui nous occupe par cette seule question. Toutefois, celle-ci en est probablement une des facettes, notamment par rapport au climat politique qu'elle a engendré au fil de années. Soyons lucides, l'image de la ville en a souffert. Pour ce qui est de la vétusté des appartements, je n'ai pas assez d'éléments pertinents pour en juger. Je me pose toutefois la question suivante : Pourquoi sur environ 350 logements vacants, selon le rapport du dicastère de l'économie, seul le tiers est offert en location ou en vente sur les sites spécialisés en immobilier ? source bilan de Comparis, qui a fait une compilation de tous les logements offerts en ville de Moutier. Ceci aurait-il un lien avec une éventuelle vétusté de certains logements ? Le problème mis en exergue par la motion du PCSI demande une réflexion plus large et plus approfondie. Interface se rallie à la proposition du Conseil municipal, et de ce fait soutient l'acceptation de la motion sous la forme du postulat, ce d'autant plus que les coûts engendrés ne sont pas connus par rapport à l'acceptation de la motion. Le postulat permet d'y revenir et d'être au clair par rapport à toute l'organisation que cela implique et aux coûts qu'elle engendre. Merci pour votre attention.

M. le Président : Merci M. René Wahli. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. M. Pascal Eschmann.

M. Pascal Eschmann : J'ai écouté avec attention ce qui a été présenté. J'aimerais quand-même juste rebondir sur deux trois points, sans vouloir remettre toute l'explication sur la table. En ce qui concerne l'intervention du PCSI, qui dit que rien n'a changé, je ne partage pas du tout cette façon de voir puisque dans la réponse du Conseil municipal il y a quand-même des pistes qui sont proposées pour répondre à cette motion. Les logements vacants à Moutier sont une problématique qui interpelle le Conseil municipal. De dire que rien ne se fait ce n'est pas correct de présenter les choses de cette façon-là. Donc l'idée c'est, une fois de plus je le répète, c'est d'utiliser les structures en place et puis d'adjoindre dans le cahier des charges de ces commissions cette problématique-là qui doit faire le sujet de discussions avec des spécialistes parce que nous, les politiciens de milice, ne sommes pas des spécialistes dans le domaine et je peux vous dire que la problématique n'est pas aussi simple qu'on veut la présenter. C'est très complexe et c'est pour ça que lorsqu'on aborde ces sujets-là c'est important à mon avis, dans ces commissions qui existent, de s'associer à des spécialistes, et de traiter le sujet une fois par année ou deux fois si c'est nécessaire et de vous présenter ici un rapport. Donc de dire qu'on ne veut rien changer, Julien je ne suis pas tout à fait d'accord avec cette façon de voir.

Ensuite je rebondis sur les propos de Chantal Mérillat aussi. Donc la problématique vous l'avez très bien présentée, le pourquoi vous avez fait référence à ce dossier « Moutier 2030 » que je dois en principe bien connaître. A propos de ce sujet-là, ce que je voudrais dire c'est que nous avons, avec la promotion économique locale, des rencontres permanentes avec des investisseurs qui sont prêts à développer des projets sur Moutier. C'est un domaine qui est évidemment très délicat parce que nous devons faire preuve d'une grande discrétion par rapport aux démarches qui sont en cours, mais je peux vous dire qu'il y a des pistes, il y a des réflexions qui sont à bout touchant en ce qui concerne Moulinindustrie, pour ne pas le citer. Et puis je voudrais quand-même dire qu'après l'élaboration du rapport « Moutier 2030 », nous avons quand-même mis à disposition des habitants et des futurs habitants de la Ville de Moutier tout le secteur des Prés Zuber, qui sont donc à disposition pour accueillir de nouveaux habitants qui souhaiteraient construire des maisons familiales ou des immeubles locatifs. J'en veux pour preuve ce qui a déjà été construit, ainsi que le secteur des Laives qui reste quand-même dans le Jura bernois une des surfaces industrielles les plus grandes à disposition pour le développement d'industries. Donc les éléments sont mis en place et je pense que nous avons les moyens d'absorber effectivement avec une politique dynamique, d'absorber et la présence de nouveaux habitants, ainsi que la possibilité d'accueillir de nouvelles entreprises.

En ce qui concerne encore l'intervention de René Wahli, je voulais aussi quand-même préciser, je ne pensais pas aborder tout de suite le point suivant de l'ordre du jour du Conseil de Ville, mais je le fais volontiers, une chose est aussi relevée dans ce rapport que nous vous avons remis, c'est la grande diversité qui existe dans les approches de calculs des différentes communes pour répondre à ces statistiques de l'OFS. Vous avez pu lire qu'il y a à peu près

quarante-neuf, une cinquantaine donc d'approches différentes. Ces statistiques sont à prendre avec des pincettes parce qu'elles sont l'image à un temps T dans l'année, une fois par année, d'une situation qui peut varier selon la récolte de ces informations. Ici à Moutier ce sont les Services industriels qui s'occupent d'extraire ces données sur la base des compteurs électriques qui sont annoncés vides à la Ville de Moutier. Il y a déjà dans ce relevé-là, dans cette façon de faire, une approche qu'il faut aussi suivre d'un peu plus près parce qu'effectivement, vous pouvez avoir des compteurs électriques qui sont à un temps T, sans utilisation, mais où le locataire, le futur locataire qui lui peut éventuellement avoir conclu son bail à loyer, peut rejoindre en fait son nouveau logement trois mois plus tard, ou un mois plus tard, ce que évidemment nous ne pouvons pas voir dans les statistiques comme elles sont présentées par l'OFS. Donc là aussi c'est un sujet très délicat, il y a les éléments pour suivre ça de près, j'en veux pour preuve que cette année la statistique OFS est en train d'être sortie, donc elle sort au mois de juin, et nous avons en collaboration avec le Service électrique, la Commission économique, suivi ces relevés, et je peux vous dire qu'entre le relevé et les questions que nous formulons aux agences immobilières, et bien il y a déjà une sacrée différence qui sera relevée dans la statistique de 2020.

C'est pour toutes ces raisons que je vous demande, au nom du Conseil municipal, d'accepter cette motion mais sous la forme moins contraignante du postulat puisque, je vous l'ai expliqué, il existe plusieurs pistes. Ça c'est pour le point 8.

M. le Président : Merci M. Pascal Eschmann. Y a-t-il encore quelque chose à ajouter avant le vote ? M. Julien Berthold.

M. Julien Berthold : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Qu'on se comprenne bien, juste je ne nie pas du tout la complexité du problème, c'est justement pour ça que je propose la création d'un groupe de travail, pour vraiment étendre un peu la vision qu'on a actuellement. Parce qu'on l'a entendu, M. Eschmann nous l'a dit, la Commission économique et la Commission de l'urbanisme se préoccupent de ces sujets-là, c'est très bien, mais ça ne s'améliore pas très bien. Et faire une séance par année pour traiter de cette problématique, même deux séances par année, ça me semble un petit peu léger quand-même vu la complexité évidente de la problématique. Donc suite à ça je vais maintenir ma motion, je vais refuser la transformation en postulat et j'espère qu'en cas de refus le Conseil municipal se préoccupera un petit peu plus de cette problématique-là, parce que je pense que transformer en postulat, au final n'amènera pas grand-chose. Moi je vous demande d'accepter sous la forme de la motion. Merci.

M. le Président : Merci M. Julien Berthold.

VOTE (à main levée)

A une question posée dans la salle, le Président informe que le postulat est éjecté d'office à ce stade-là. On ne se prononce plus, il fallait le demander avant.

Par 21 voix contre 8 et 12 abstentions, la motion No 1650 – MO 662 est acceptée.

9. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DU RPJ, DU 30.09.2019, RELATIVE AUX LOGEMENTS VACANTS A MOUTIER (NO 1660 – MO 668)

La motion demande au Conseil municipal de mener une enquête auprès des propriétaires immobiliers.

Les auteurs préconisent l'élaboration d'une liste des appartements vacants, groupant une multitude de critères.

Concernant la problématique générale abordée par l'intervention parlementaire, le Conseil municipal renvoie au rapport du 5 février 2020 établi par le dicastère de l'économie (voir annexe).

La Commission de l'Urbanisme relève que les appartements remis au goût du jour attirent principalement une partie de la population déjà résidante et non de nouveaux habitants. La baisse démographique a une répercussion directe sur le taux de vacance. Il est donc nécessaire d'attirer de nouveaux habitants. Des réflexions sont en cours à ce sujet. Pour ce qui est de motiver les propriétaires privés à rénover leurs appartements, la Municipalité ne dispose pas de grands outils. En revanche, les incitations cantonales par le biais de subventions (énergies renouvelables et efficacité énergétique) et la situation actuelle très favorable des taux hypothécaires sont les principaux éléments qui devraient motiver les propriétaires.

Les auteurs de la motion sollicitent l'établissement d'un inventaire des appartements non occupés. Vu les roulements permanents, y répondre nécessiterait un travail considérable de recherches et de contacts journaliers, tâches qui ne pourraient être menées à bien compte tenu des ressources administratives existantes. Le site internet de la Municipalité renvoie déjà les intéressés auprès des gérances immobilières, qui regroupent ces informations de manière professionnelle.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de Ville **le rejet de la motion.**

Mme Chantal Mérillat : Mesdames, Messieurs, évidemment que puisque la motion précédente a été acceptée, la motion RPJ est naturellement retirée, étant donné que nous sommes arrivés à ce que nous souhaitons. Je voulais juste simplement dire à l'intention du Conseil que je n'ai pas très bien compris pourquoi vous aviez rejeté la motion du RPJ puisque je ne demandais rien d'autre que de confier aux services l'étude dont il est question et que maintenant le groupe de travail va mener, et puis M. Eschmann vient répondre que ce sont les services qui s'en occuperont ou la commission, les commissions, et puis quand moi je demande ça on me dit non. Alors je n'ai pas très bien compris, mais enfin ce n'est pas grave, l'essentiel c'est que nous soyons arrivés à terme. Je vous remercie.

M. le Président : Merci Mme Chantal Mérillat. Donc la motion du RPJ, no 1660, est retirée.

La motion N° 1660 – MO 668 est retirée et rayée du rôle des interventions parlementaires.

10. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DU PLR, DU 30.09.2019, CONCERNANT LA SECURITE A LA RUE DU VIADUC SOUS LE PONT CFF – MANQUE DE LARGEUR DU TROTTOIR (NO 1655 – MO 667)

Le Conseil de Ville a déjà eu l'occasion d'aborder à plusieurs reprises l'objet traité par la motion, notamment en 2013 (voir interpellation du RPJ no 1417 – IN 356), soit la question de la sécurité dans le secteur du pont BLS.

Il y a quelques années, un projet général de réaménagement du secteur avait été élaboré. Plusieurs variantes ont été étudiées (aménagement d'un ou de deux ronds-points, d'un carrefour normal, suppression de l'accès aux véhicules motorisés venant de la rue des Oeuches, etc.). Décision avait été prise de suspendre cette étude, principalement pour des questions d'ordre financier.

Conscient des problèmes posés par l'aménagement existant, le Conseil municipal est disposé à reprendre l'examen de ce dossier et propose au Conseil de Ville **l'acceptation de la motion.**

M. Jean-Jacques Cléménçon, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne vais pas faire très long concernant cette motion que le Conseil municipal vous propose d'accepter. Par contre j'ai juste quelques remarques concernant la sécurité et les normes. Il n'y a pas besoin d'avoir fait le polytechnique pour se rendre compte que le trottoir qui, aujourd'hui, devrait avoir selon les normes 1.50 ne les a pas. Il est clair que les normes évoluent et puis on ne peut pas changer tous les trottoirs qui n'ont pas la largeur actuelle selon les normes, pour les mettre en une fois aux normes. Toute nouvelle construction devra le faire, par contre il est clair que ce passage est particulièrement épineux, et comme on vous l'a dit, il y a en cours des projets qui ont été faits pour la place devant la station Gobat, et de l'autre côté à la Place du Marché il est clair que la difficulté est dans ce point, qui doit rejoindre ces deux projets.

Encore une remarque, il est clair que pour les deux autres projets c'est de notre compétence. Le lien qui pose problème n'est justement pas uniquement de notre compétence puisque le pont et la ligne appartiennent non pas aux CFF mais au BLS, ce qui ne change pas le problème, mais nous ne sommes pas seuls à décider et particulièrement il faudra négocier avec pour une participation. Parce que le fait de faire les travaux, ils ne vont pas s'y opposer, par contre c'est la participation qui est nécessaire parce que ce sont des travaux qui coûtent très très chers. Par contre au niveau de la sécurité, nous devons reprendre cela en main et le Conseil municipal demande donc d'accepter la motion.

M. le Président : Merci M. Jean-Jacques Cléménçon. La discussion continue, la discussion n'est pas demandée, la discussion est close.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, la motion No 1655 – MO 667 est acceptée.

11. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DU PSA, DU 28.10.2019, CONCERNANT LA CREATION D'UN CONSEIL DES SENIORS POUR LA VILLE DE MOUTIER (NO 1666 – MO 673)

La motion charge le Conseil municipal de créer un Conseil des seniors à Moutier.

Sur le fond, le Conseil municipal partage les considérations des auteurs de la motion.

Dans sa prise de position, la Commission politique du 3^e âge constate que qu'en Suisse romande, des expériences semblables ont vu le jour ces dernières années et répondent à un réel besoin. L'exemple de la Ville d'Yverdon-les-Bains est également cité. Dans la région, les autorités de la commune de Valbirse, en collaboration avec la Commission politique du 3^e âge du Jura bernois ont organisé une séance d'information en vue de la création d'une association de seniors qui a rencontré un grand succès.

Sur la forme, le Conseil municipal est d'avis que le rôle de la Municipalité consiste à favoriser le lancement d'une telle initiative. A ce titre, une journée participative pourrait être organisée en collaboration avec le Service de la jeunesse et des actions communautaires. La promotion du projet pourrait notamment être assurée grâce au support du magazine Moutier.ch ou par le biais du site internet de la commune.

Si la clause du besoin se vérifie, il appartiendra aux personnes directement concernées, soit les seniors, de concrétiser la création d'une structure.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de Ville la **transformation de la motion en postulat.**

Mme Suzanne Kohler, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, bonsoir. On va un petit peu discuter de cette création d'un Conseil des seniors pour la Ville de Moutier. Ça fait plus ou moins l'unanimité, tout le monde est plus ou moins d'accord. Donc je vais juste vous expliquer deux, trois petits points ici qui sont ressortis du Conseil municipal.

La commune de Valbirse, en collaboration avec la Commission politique du 3^e âge du Jura bernois, a organisé une séance d'information en vue de la création d'une association de seniors, qui a rencontré un grand succès. Le Conseil municipal est d'avis que le rôle de la Municipalité consiste à favoriser le lancement d'une telle initiative. Une journée participative pourrait être organisée, en collaboration avec le Service de la Jeunesse et des Actions communautaires. La promotion du projet pourrait notamment être assurée grâce au support du magazine Moutier.ch. Si la clause du besoin se vérifie, il appartiendra aux personnes directement concernées, soit les seniors, de concrétiser la création d'une structure. Le Conseil municipal propose au Conseil de Ville la transformation de la motion en postulat. Merci.

M. le Président : Merci Mme Suzanne Kohler. M. Patrizio Robbiani.

M. Patrizio Robbiani : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je tiens à remercier le Conseil municipal de sa réponse et pour les propositions afin de favoriser le lancement concernant la création d'un Conseil des seniors. En plus des moyens cités par le Conseil municipal, je pense qu'il serait également bien de prendre contact avec la Commission politique du 3^e âge du Jura bernois. Au vu des arguments du Conseil municipal, et en tant que premier signataire de cette motion, je me rallie à la proposition du Conseil municipal de modifier la motion en postulat. Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous demande, ainsi que le groupe PSA, de soutenir cette démarche et d'accepter la motion sous la forme du postulat. Merci de votre soutien.

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani.

VOTE (à main levée)

A la majorité évidente, la motion No 1666– MO 673 est acceptée sous la forme du postulat.

12. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DU PSA, DU 28.10.2019, CONCERNANT LA CREATION D'UN FITNESS URBAIN (NO 1665 – MO 672)

La motion charge le Conseil municipal de créer un fitness urbain. Afin d'alimenter sa réflexion, le Conseil municipal a sollicité l'avis de la Commission de prévention et de promotion de la santé, de la Commission culture, sports, loisirs et jeunesse, ainsi que du Service des Bâtiments.

La Commission de promotion et de prévention de la santé a formulé un préavis négatif. Selon elle, l'utilité des installations de fitness urbain n'est pas prouvée. En effet, selon certains spécialistes du domaine, ce type d'installations serait même contre-indiqué car dangereux pour la santé en cas d'utilisation inadéquate.

Un autre projet sportif est déjà en phase d'étude auprès de la commission. Il s'agit du projet « sport pour tous ». Même s'il n'est pas comparable au projet de fitness urbain, la commission considère qu'il serait judicieux d'attendre la fin de la phase pilote dudit projet, par ailleurs moins onéreux et plus inclusif pour la population, avant de lancer un nouveau projet axé sur le sport.

La commission note encore que les installations de fitness urbain ne sont que rarement utilisées de manière durable et que leur usage décroît avec le temps. Le parcours Vita fait déjà office d'aménagement pour les personnes souhaitant pratiquer une activité physique.

La Commission culture, sports, loisirs, jeunesse préavise favorablement la proposition tout en émettant quelques réserves. Elle relève, ainsi, que la commune ne dispose plus de coordinateur sportif pour s'occuper du projet. Le budget d'une telle installation n'est pas connu, de même que les répercussions financières (y compris déprédations et entretien). Aucun montant ne figure au budget. Se pose également la question de la clause du besoin.

Le Service des Bâtiments précise que d'un point de vue technique, une telle installation est envisageable. Lors d'une étude menée en 2016 et 2017, plusieurs sites avaient été retenus (parcours Vita, salle polysport, stade Henri-Cobioni).

Le Conseil municipal observe que plusieurs espaces permettraient l'aménagement d'une telle installation. Se pose évidemment la question du financement. A ce propos, des démarches devraient être engagées, tant auprès des collectivités publiques qu'auprès des investisseurs privés.

Compte tenu de l'ensemble des éléments à sa disposition, le Conseil municipal propose au Conseil de Ville **d'accepter la motion sous forme de postulat.**

Mme Claire-Lise Coste, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de Ville. Comme vous avez pu en prendre connaissance dans sa réponse au sujet du fitness urbain, le Conseil municipal vous propose d'accepter la motion sous la forme moins contraignante du postulat. Plusieurs raisons à cela, que vous avez pu lire dans le rapport. Mais je voudrais mettre l'accent sur la principale, qui est le projet en cours de sport pour tous. Ce projet vise aussi à proposer du sport dans la ville, mais sur les structures existantes. De plus, il cherche à répondre à un aspect d'inclusion sociale. S'il ne correspond pas exactement à celui du fitness urbain, il nous semble tout de même opportun d'attendre la fin et l'évaluation du projet en cours. Il devait démarrer cette année, et comme beaucoup d'autres événements, il est reporté à 2021. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président : Merci Mme Claire-Lise Coste. M. Patrizio Robbiani.

M. Patrizio Robbiani : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Encore une fois merci au Conseil municipal pour sa réponse. Je suis étonné que la Commission de promotion et de prévention de la santé ait formulé un préavis négatif à ce sujet. En effet, si on écoute les arguments de cette commission, nous pouvons penser que d'autres sports réalisés en plein air pourraient aussi être contraindés car dangereux pour la santé en cas d'utilisation inadéquate. Et là je pense plus particulièrement au parcours Vita. Par contre, la Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse est favorable à cette proposition, ce qui est déjà un bon point. Concernant le Service des Bâtiments, il précise que différents sites avaient été retenus suite à une étude menée en 2016 et en 2017. Voilà encore un deuxième bon point. En fait, le plus gros problème concerne son financement. Il n'est pas sûr que l'on va trouver, tant auprès des collectivités publiques ou via des investisseurs privés, la somme qu'il faut pour réaliser ce projet.

Afin de pouvoir quand-même faire toutes ces démarches sans contrainte, là aussi en tant que premier signataire de cette motion, je me rallie au Conseil municipal de modifier la motion en postulat. Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous demande, ainsi que le groupe PSA, de soutenir cette démarche et donc d'accepter la motion sous la forme du postulat. Merci.

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani. La discussion continue. M. Toni Carabotti.

M. Toni Carabotti : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues. En 2016, un groupe de jeunes de la région avant lancé une pétition sur le réseau social Facebook en faveur de la création d'un parc de fitness urbain. Le Rauraque avait alors approché ce groupe de jeunes et appuyé le petit groupe dans ses démarches et fait le lien avec le Service des Bâtiments de la ville. Plusieurs emplacements avaient été étudiés et des devis demandés pour différentes variantes. Le projet était à bout touchant puisqu'une enveloppe budgétaire pour la construction des installations était inscrite au budget 2017. Il

avait aussi été évoqué d'intégrer le projet de la rénovation au Stade Henri-Cobioni. Finalement l'enveloppe n'avait toutefois pas été libérée, le Service des Bâtiments n'ayant pas obtenu les garanties de la part des initiants d'une réelle demande au sein de la population. Pour les amateurs de fitness en plein air, le parcours Vita reste une alternative. Cependant, les installations sont vétustes, mal entretenues et nous doutons fortement qu'il soit encore possible d'utiliser les infrastructures en toute sécurité. Le Rauraque apportera son soutien au postulat du PSA. Nous regrettons toutefois que sa réalisation n'ait pas pu être intégrée lors de la rénovation du Stade Henri-Cobioni. Merci.

M. le Président : Merci M. Toni Carabotti. La discussion continue, la discussion n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE (à main levée)

A la majorité évidente, la motion No 1665– MO 672 est acceptée sous la forme du postulat.

13. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DU PSA. DU 09.12.2019, INTITULEE : « SEPARER LES DECHETS DÉJÀ A L'ECOLE (NO 1676 – MO 675)

La motion invite le Conseil municipal à faire remplacer les poubelles actuelles dans chaque école de la ville par des collecteurs de tri sélectifs des déchets.

En matière de tri des déchets dans les écoles, la situation est actuellement la suivante :

- **Ecole secondaire :**

Les enseignants et élèves demandent que le tri sélectif devienne une habitude dans l'école. Des poubelles adaptées ont été demandées à la Municipalité et quelques récipients pour le PET ont été fournis. Le papier et le carton sont triés dans différents conteneurs depuis longtemps déjà. Il serait judicieux d'accentuer le tri sélectif en ayant des conteneurs plus nombreux mis en évidence, certains également destinés à récolter le verre et l'aluminium. Une harmonisation des différents conteneurs dans toutes les écoles, voire dans toute la ville pourrait porter ses fruits.

- **Ecoles primaire et enfantine**

Dans la cour du collège de Chantemerle, des conteneurs pour le PET sont à disposition, tout comme pour le carton et le papier. Au collège de la Poste, des poubelles spécifiques ont été réalisées par les élèves, mais tous les déchets ne peuvent être récoltés. Dans la cour du Clos, en accord avec la Municipalité, 3 cabanes pour le tri sélectif ont été construites et peintes (PET, alu et compost). Chaque école enfantine a un conteneur à compost, une autre poubelle pour l'alu. Les classes ont régulièrement des leçons sur le recyclage, le tri le développement durable. Les enseignants et les élèves participent activement à la récupération des déchets.

Le Conseil municipal constate qu'une série de mesures ont déjà été prises allant dans le sens poursuivi par la motion. La situation peut encore être améliorée, parallèlement à une sensibilisation accrue des élèves.

Le tri sélectif devrait en outre respecter le mode d'élimination correspondant à chaque type de déchets récolté actuellement. Il est en effet inutile d'établir un tri sélectif de déchets pour lesquels aucune filière d'élimination n'est actuellement organisée (par exemple : déchets biodégradables ou plastiques).

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville à **accepter la motion**.

M. Pierre Sauvain, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil municipal vous invite à soutenir cette motion, parce que comme le motionnaire, il est convaincu que le tri des déchets doit s'apprendre à l'école et le plus vite possible. Dans sa réponse, vous constaterez toutefois que beaucoup de choses sont déjà entreprises, qui visent au même but. Je citerais en exemple les leçons qui sont données, qui visent à un apprentissage du recyclage, je citerais aussi particulièrement en exemple ce qui s'est fait au Clos. Je ne sais pas si vous avez déjà vu ces cabanons multicolores qui permettent aux enfants de trier leurs déchets de façon je dirais ludique. D'ailleurs ce projet avait été amené, porté et même financé par le Conseil des parents, je les en remercie. Malgré toutes ces choses qui sont déjà mises en place par les écoles et la Commission scolaire, le Conseil municipal vous invite à soutenir ça parce qu'il pense qu'on peut encore faire mieux, notamment en uniformisant la récolte des déchets. Vous avez vu que c'est assez disparate d'un collège à l'autre. On aimerait pouvoir uniformiser tout ça. Et puis peut-être aussi, comme le demande le motionnaire, inciter les écoles à donner plus d'informations sur la deuxième vie des déchets. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Pierre Sauvain. M. Patrizio Robbiani encore une fois.

M. Patrizio Robbiani : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Une nouvelle fois merci au Conseil municipal pour sa réponse et surtout pour nous avoir décrit la situation actuelle au sein de nos écoles. C'est vraiment bien de pouvoir se rendre compte que des démarches en rapport avec cette problématique sont déjà mises en place. Grâce à ce résumé, nous pouvons aussi remarquer le travail accompli par des enseignants qui prennent du temps pour sensibiliser les élèves au tri sélectif, quelque part des leçons sur le recyclage et la participation à la récupération des déchets. Je profite de mon temps de parole pour les remercier. Les écoles primaires et enfantines ont une petite longueur d'avance à ce sujet si l'on s'en réfère à l'école secondaire. Concernant l'école secondaire, il faut encore améliorer la récolte des déchets et la communication en rapport au tri sélectif. Même des enseignants et des élèves demandent d'aller dans cette direction afin que le tri sélectif devienne une habitude. Et c'est là que la motion « séparer les déchets déjà à l'école » arrive à point nommé. Si cette motion est acceptée ce soir, elle va permettre de faire progresser la situation actuelle via une série de mesures telles que l'augmentation des conteneurs de tri sélectif et d'une sensibilisation plus accrue des élèves. Tout comme le Conseil municipal, Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous demande, ainsi que le groupe PSA, de soutenir et d'accepter la motion. Merci.

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani. La discussion continue. M. René Wahli.

M. René Wahli : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme nous le savons, la motion est contraignante, donc je souhaiterais connaître quel est le coût pour la réalisation de cette motion pour les installations, etc. ? Une motion est contraignante, donc on lève la main pour la motion, on lève aussi la main pour des coûts, et le rapport du Conseil municipal ne mentionne aucun coût. Donc je vois mal une assemblée comme la nôtre prendre des décisions sans savoir ce que va coûter cette opération. C'est vrai que ce n'est pas des montants astronomiques, mais quand-même. Quand on regarde les comptes de l'année passée, pour des crédits hors budget, on a fait des dépenses de Fr. 940'000.-. Donc soyons raisonnables et donnons au Conseil de Ville toutes les indications utiles pour décider. Connaît-on les coûts ? Y a-t-il un montant éventuellement au budget 2020 ? Voilà mes remarques et mes questions. Merci.

M. le Président : Merci M. René Wahli. M. Pierre Sauvain.

M. Pierre Sauvain : C'est une bonne question, effectivement quand on se prononce sur une réalisation de motion, il s'agit de connaître toutes les répercussions. Finalement, le Conseil municipal a eu cette information du Service des Bâtiments, on compte grosso modo Fr. 2'000.- par conteneur de tri. Donc vous pouvez faire la multiplication par rapport aux besoins. On ne parle pas de rien non plus, toutefois je vous ai dit tout à l'heure qu'il y avait des moyens ou des opportunités de financer ça. Ce qui s'est passé au Clos ça a été financé par le Conseil des parents, on pourrait imaginer aussi d'autres moyens de le financer.

M. le Président : Merci M. Pierre Sauvain. La discussion continue. M. Patrizio Robbiani.

M. Patrizio Robbiani : Je voulais juste intervenir, c'est vrai que c'est important de connaître des coûts, mais je pense que pour cette problématique-là des fois il faut savoir dépenser de l'argent pour en gagner plus tard. Ce que je veux dire par là, c'est que si les élèves apprennent à trier, apprennent aussi à être sensibilisés à ce fameux tri des déchets, et bien peut-être qu'on va le retrouver aussi plus tard. Ce n'est pas des personnes qui vont jeter les déchets comme ça dans la rue après coup. Ils ont été sensibilisés à ça. De temps en temps il faut savoir un peu dépenser de l'argent pour en gagner plus tard, c'est ce que je voulais dire.

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani. La discussion continue. M. René Wahli.

M. René Wahli : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. M. Robbiani vous ne m'avez pas très bien compris je crois. Ou bien vous n'avez pas voulu comprendre. Je suis à 100% derrière ce projet, mais c'est une question de principe. Maintes fois on a dû voter sur des motions où les coûts n'étaient pas indiqués au niveau des motions. La remarque a déjà été faite plusieurs fois et chaque fois on retrouve des rapports où il n'y a absolument rien sur la question des coûts. Donc voilà le pourquoi de mon intervention. Je pense qu'il faudrait que je m'adresse au Conseil municipal dans ses rapports qui n'indiquent absolument pas ce que ça coûte, notamment quand il s'agit de décider d'une motion. Je l'ai expliqué tout à l'heure le pourquoi. Ce n'est pas contre le projet.

M. le Président : Merci M. René Wahli. La discussion continue. M. Laurent Coste.

M. Laurent Coste : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Brièvement, comme nous avons la chance d'avoir un accès à internet ici dans cette salle, j'ai fait une rapide recherche sur les systèmes de tri sélectif. Il me semble que le montant de Fr. 2'000.- qui a été articulé par M. Sauvain est assez élevé. Moi j'ai l'impression qu'on trouve des solutions qui sont autour de Fr. 1'000.-, Fr. 1'200.-, voire même j'ai trouvé quelques solutions moins chères. Donc pour que les gens puissent se faire une idée, peut-être trois écoles à Moutier, cinq emplacements par école, quinze fois Fr. 1'000.-, Fr. 15'000.- à Fr. 20'000.-, je pense que ça peut vous donner une fourchette de prix. Je ne sais pas si M. Sauvain me contredira, mais voilà. C'est vrai M. Wahli que c'est toujours bien de savoir où on met les pieds quand on accepte une motion, que personnellement je soutiens.

M. le Président : Merci M. Laurent Coste. La discussion continue, la discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, la motion No 1676 – MO 675 est acceptée.

14. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL AU POSTULAT DU PSA, DU 28.10.2019, DEMANDANT LA MISE A DISPOSITION DE STATIONS DE RECHARGE POUR LES DEUX-ROUES ELECTRIQUES AVEC TOITURES COUVERTES DE PANNEAUX SOLAIRES (NO 1668 – PO 149)

Contrairement aux voitures, les connecteurs pour recharger les vélos électriques ne sont pas standardisés, du moins pas encore. Cela signifie qu'il faudrait installer des prises 230V et chaque utilisateur devait venir avec son propre chargeur. Des stations de recharges, par exemple la maison ALTIS (voir annexe 1), proposent différentes bornes de recharge (1 à 6 vélos). Le coût moyen d'une telle installation est d'environ Fr. 7'000.—.

Les SIM sont revendeurs des produits Greenmotion via la marque Smotion. Cependant Greenmotion ne propose pas de borne de recharge pour les vélos pour le moment. Dans son assortiment de borne rechargeable pour les véhicules électriques, Greenmotion peut l'équiper

d'une prise 230V, mais lorsque cette connexion est en service, les autres prises de recharge (voitures) ne peuvent être utilisées.

Bien que la couverture d'abri vélo avec des panneaux photovoltaïques soit séduisante, cette solution reste très coûteuse. L'utilisation de mobilier urbain pour la production d'électricité est en plein développement. Pour le moment ce type d'installation ne permet pas une production suffisante pour alimenter une prise 230V, par exemple.

Concernant la gare de Moutier, des démarches relatives au concept global seront entreprises entre les CFF et la Municipalité de Moutier début 2020. La Municipalité de Moutier sera invitée par les CFF à se prononcer lorsque le concept de rénovation sera sous toit. Les services concernés pourront donner leur avis sur le projet et formuler des propositions de modification. La Municipalité sera appelée à se déterminer officiellement et pourra proposer des aménagements communaux dans le périmètre de réfection de la gare. Le projet de mise à disposition de stations de recharge pour les deux-roues pourrait s'aligner au projet de « Mise en conformité de la gare — Lhand (pour les personnes à mobilité réduite) », qui sera réalisé par les CFF entre 2021 et 2023, ou lors de la requalification prochaine de « l'Espace Gare- ord » effectuée par la commune.

La recharge de chaises roulantes électriques vers un abri vélo paraît peu pratique. La recharge prend beaucoup de temps et doit être alimentée par une prise 230V. Une recharge complète dure environ 8 heures.

En conclusion, le thème abordé est en phase avec la politique énergétique qui se veut proactive en matière de prestations à la population. Les propositions formulées devraient être intégrées dans le concept de mise en conformité de la gare.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville à **accepter le postulat**.

M. Karim Bortolussi, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous avez pu prendre connaissance de la réponse du Conseil municipal et nous vous invitons à suivre la recommandation. Nous ne pouvons que saluer les propositions faites dans le postulat qui s'inscrivent parfaitement dans la dynamique écologique que nous tentons d'insuffler à Moutier. Ici, dans une perspective de réduction des gaz à effet de serre, tout en privilégiant la mobilité douce, ce à quoi nous devons aspirer tant que faire se peut. Malgré les écueils liés à la standardisation des connexions et également par les produits proposés par notre partenariat, la proposition s'inscrit parfaitement dans le projet de mise en conformité du quartier de la gare, où la concentration de vélos est la plus importante en ville de Moutier. Et peut-être que d'ici-là les connecteurs auront été standardisés. Avant d'investiguer davantage sur la mise en place de mobilier urbain, il sera nécessaire de tirer un premier bilan d'utilisation qui en sera faite à un endroit stratégique tel que le propose la gare, dès lors que le produit aura été mis en service. Au préalable, la Municipalité entamera des discussions avec les CFF. Pour ce faire, et en conclusion, nous vous proposons donc de suivre l'avis du Conseil municipal. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Karim Bortolussi. M. Patrizio Robbiani. Je pense que pour ceux qui interviennent plusieurs fois au micro, ce n'est pas nécessaire de se désinfecter les mains à chaque fois. Seulement ceux qui interviennent la première fois.

M. Patrizio Robbiani : Ah mais l'alcool, Monsieur le Président. Trêve de plaisanterie. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Encore une fois aussi je tiens toujours à remercier le Conseil municipal pour sa réponse à ce postulat. La réponse du Conseil municipal est très intéressante et pertinente. Merci également aux SIM pour les réponses très techniques en rapport aux connecteurs pour recharger les vélos, les voitures et les chaises électriques. Je suis satisfait que le Conseil municipal désire proposer des stations de recharge pour les deux-roues, et ceci dans le concept global concernant la gare de Moutier, et en collaboration avec les CFF. Le Conseil municipal propose donc d'accepter ce postulat.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous demande également de soutenir et d'accepter le postulat. Merci.

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani. La discussion continue. M. Laurent Coste.

M. Laurent Coste : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'interviens ici car je vais vous proposer de refuser ce postulat. En effet, nous nous trouvons devant ce qu'il convient d'appeler ici une fausse bonne idée. Je suis moi-même utilisateur d'un vélo électrique, vous m'avez déjà peut-être vu avec mon beau casque jaune, et je peux vous dire que la construction de l'infrastructure qui est proposée ne correspond à aucun besoin. Contrairement aux batteries d'une voiture qui doivent souvent être rechargées au moyen d'installations spéciales, et qui bien évidemment sont solidaires du véhicule, la batterie du vélo électrique peut être rechargée sur n'importe quelle prise d'appartement, et elle peut être très facilement désolidarisée du vélo lui-même. Cela signifie que tout propriétaire d'un vélo peut la recharger durant la nuit, à son domicile. De plus, l'autonomie d'un tel vélo se situe aux environs de 70 kilomètres. Lors d'un usage normal du véhicule en ville de Moutier, il n'y a donc aucun besoin de recharger la batterie durant la journée. Ceci d'autant plus que cela signifierait que le vélo est à l'arrêt, donc non utilisé. Cela faisant, il ne parcourt pas de kilomètres supplémentaires.

Enfin, quant à l'aspect écologique de la recharge, tout un chacun est libre de faire l'acquisition de courant électrique propre, en souscrivant au programme Topaze de la commune. Ne chargeons pas le rôle des interventions parlementaires avec un postulat dont la réalisation serait inutile, coûteuse et avec des coûts d'entretien non négligeables. Ayons le bon sens de le refuser ce soir, plutôt que de l'enterrer dans trois ou cinq ans. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Laurent Coste. La discussion continue, la discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

Par 21 voix contre 8, et 12 abstentions, le postulat No 1668 – PO 149 est rejeté.

15. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL AU POSTULAT DU PSA, DU 28.10.2019, DEMANDANT LA CREATION D'UNE PLATEFORME INFORMATIQUE POUR SENIORS (NO 1669 – PO 150)

Le postulat demande au Conseil municipal la création d'une plateforme informatique proposant la collocation entre seniors.

L'examen de l'intervention a été confiée à la Commission politique du 3^e âge ainsi qu'à la Commission informatique.

Dans sa prise de position, la Commission politique du 3^e âge est d'avis que la question de la cohabitation entre personnes âgées ne constitue pas actuellement un besoin à Moutier. Par ailleurs, si ce besoin était avéré, le moyen proposé, soit le recours à une plateforme informatique, n'est pas adapté aux personnes âgées. Il est également relevé que la ville ne connaît pas la même problématique du logement que celle rencontrée dans certaines autres localités.

Pour sa part, la Commission informatique émet également des doutes tant en ce qui concerne la clause du besoin que pour des raisons économiques.

Toute en faisant sienne ces considérations, le Conseil municipal propose au Conseil de Ville le **rejet du postulat.**

Mme Suzanne Kohler, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Voici la réponse concernant la création d'une plateforme informatique pour les seniors. La Commission politique du 3^e âge est d'avis que la question de la cohabitation entre personnes âgées ne constitue pas actuellement un besoin à Moutier.

Il est également relevé que la ville ne connaît pas la même problématique du logement que celle rencontrée dans certaines autres localités. Pour sa part, la Commission informatique émet également des doutes, tant en ce qui concerne la clause du besoin que pour des raisons économiques. Le Conseil municipal propose donc au Conseil de Ville le rejet du postulat. Merci.

M. le Président : Merci Mme Suzanne Kohler. M. Patrizio Robbiani.

M. Patrizio Robbiani : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je tiens toujours à remercier le Conseil municipal et la Commission politique du 3^e âge pour leurs réponses. En tant que premier signataire de ce postulat, je peux comprendre l'avis de la Commission du 3^e âge, qui pense que la cohabitation entre personnes âgées n'est pas encore actuellement un besoin en ville de Moutier. Mais faut-il attendre que le besoin soit là pour faire quelque chose ? Ou ne faut-il pas anticiper et être prêts lorsque nous serons devant ce problème ? Nous pouvons nous poser cette question. Je ne suis pas d'accord que la Commission du 3^e âge dise que la plateforme informatique n'est pas adaptée aux personnes âgées. Cela voudrait-il dire que les personnes âgées ne connaissent rien à l'informatique ? Et à quel âge on considère qu'une personne est âgée ? Personnellement, je me considère comme un senior. J'ai 61 ans et pourtant j'utilise les outils informatiques tels que par exemple, Excel, Word, PowerPoint, Outlook. Je suis également sur les réseaux sociaux et je surfe sur internet. Bref, trêve de plaisanterie, lorsque l'on dépose une intervention, on espère que celle-ci passe la rampe au plenum. Je reste persuadé que la création d'une plateforme informatique pour les seniors a sa raison d'être. De ce fait, Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous demande de ne pas suivre la recommandation du Conseil municipal, mais de soutenir et d'accepter le postulat. Merci.

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani. La discussion continue. Mme Suzanne Kohler.

Mme Suzanne Kohler : Alors je m'excuse, je reprends la parole, parce que j'aimerais quand même te dire du concret. Le Conseil des seniors c'est quelque chose qui pourrait revenir après ça et qui serait traité par le Conseil des seniors. Ça sera un plus là-dedans, mais au point de vue de coûts, par exemple pour des raisons économiques, ça reviendrait très cher de faire une plateforme d'après notre informaticien. On a pris des contacts, on s'est un peu renseigné et justement, vu qu'il y a beaucoup d'appartements qui ne sont pas très très chers à Moutier, les autres pistes qu'on avait c'était que dans les autres villes les personnes âgées se mettaient ensemble pour cohabiter question prix surtout de leur logement. Tandis qu'à Moutier c'est une raison qu'on n'a pas beaucoup ça quand-même. Pour le moment on n'a jamais eu de demande à la Commission du 3^e âge, donc c'est pour ça qu'on proposait aussi le rejet de ça, parce que je pense maintenant que c'est ce Conseil des seniors, si vraiment il y avait de la demande, qui se retrouverait et qui pourrait amener ça en avant, et qui voit vraiment s'il y a quelque chose. Mais on serait pour rejeter le postulat. Merci.

M. le Président : Merci Mme Suzanne Kohler. La discussion continue. M. Patrizio Robbiani.

M. Patrizio Robbiani : J'ai bien entendu que vous avez demandé du côté de l'informatique quel est le coût. Donc du moment que vous avez demandé est-ce que vous pouvez me donner un chiffre s'il vous plaît ?

De sa place, Mme Suzanne Kohler indique qu'elle n'a pas le chiffre, mais que c'était cher.

M. le Président : C'est M. Valentin Zuber qui va répondre.

M. Valentin Zuber : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je me permets juste de répondre au nom de la Commission informatique que je préside, puisque nous avons eu ce dossier qui nous est passé. Nous n'avons pas demandé de devis formel, il n'y a pas un coût précis, il n'y a qu'une fourchette. Nous sommes en train de parler de la création d'une vraie

plateforme, avec en fait un degré de développement web qui est relativement important, et comparer ça à l'équivalent d'un réseau social ou des sites internet qui proposent les mêmes prestations tels que Comparis ou des choses comme ça. On est sur un montant, si ça devait être mis en place, de plusieurs dizaines de milliers de francs, au bas mot. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. La discussion continue. M. Patrizio Robbiani.

M. Patrizio Robbiani : Merci de me donner encore la parole. Comme j'ai entendu avant, qu'on en discute maintenant ou que ça soit le Conseil des seniors qui discute de ce problème-là, il y aura aussi je pense le même problème de coût. Je pense que là ça ne va pas beaucoup changer. Comme je vous ai dit, en tant que signataire, j'ai proposé cette plateforme et je continue de proposer d'accepter le postulat. Libre bien entendu à vous chers collègues soit de soutenir ce postulat, soit de le refuser. Merci.

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani. La discussion continue. Mme Morena Pozner.

Mme Morena Pozner : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je ne sais pas si c'est le fait qu'on se retrouve depuis de longs mois, mais j'ai vraiment l'impression qu'il se passe un truc bizarre ce soir dans ce Conseil de Ville. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il y a plein de super idées. M. Robbiani tu sais bien que moi je soutiens tout ce qui est en lien avec la personne âgée, l'école, c'est aussi toi. Moi ce soir je m'abstiens. Je m'abstiens non pas parce que je suis contre ces projets parce que je les trouve franchement supers, mais je m'abstiens parce qu'on a un Conseil municipal qui nous donne des réponses avec aucun chiffre. On n'a pas la possibilité de se positionner correctement pour pouvoir prendre des bonnes décisions. Alors l'histoire des enfants géniale, c'est peut-être Fr. 2'000.-, c'est peut-être Fr. 1'000.-, c'est peut-être fois cinq, c'est peut-être fois vingt. La plateforme pareille, elle c'est très cher. Bon on sait tous que c'est très cher une plateforme, ça c'est clair. Mais donnez-nous au moins une fourchette avec des chiffres clairs et nets pour pouvoir décider. J'ai vraiment l'impression qu'on se moque de nous. A un moment donné, moi pour décider, j'ai besoin de plus d'informations. Donc excusez-moi chers camarades tous ici présents si je m'abstiens. Ce n'est pas du tout parce que je suis contre vos projets, mais c'est juste que pour moi c'est vraiment difficile et pas possible de me décider sans avoir les pour, les contre, les informations, pour prendre ce genre de décision. D'autant plus que vous avez tous reçu les comptes, on doit tous faire attention. Moi ça m'embête de devoir dépasser dans les comptes mais aussi ce qui m'embête c'est de devoir dire non à des projets qui sont vraiment comme ça intéressants.

D'autre part, je désire aussi que dans le pv soit noté le fait que je me sois abstenue, notamment sur la décision par rapport au point 13. On ne m'a pas posé la question si j'étais pour si j'étais contre ou si je m'abstenais. Donc je me suis abstenue et pour moi c'est très important qu'il figure dans le pv. Je vous remercie et à tout à l'heure.

M. le Président : Merci Mme Morena Pozner. On fera apparaître au pv votre position. La discussion continue. M. Julien Berthold.

M. Julien Berthold : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Qu'on se comprenne bien, je ne suis pas contre le fait de proposer une plateforme pour les seniors, mais effectivement, étant du métier, je réalise quand-même l'investissement que ça représenterait pour une commune et je ne suis pas vraiment convaincu que ça soit le rôle de la commune de proposer une telle plateforme, d'autant plus qu'il y a déjà des plateformes qui existent pour la colocation, y compris pour les seniors. Donc à mon avis une démarche plus efficace serait de faire la promotion de ces promotions envers les seniors plutôt que de développer quelque chose exclusivement pour la ville de Moutier. Je refuserai la motion mais pas parce que je ne veux pas que ça soit mis en place, mais parce que ça existe déjà et qu'il faut utiliser ce qui existe déjà.

M. le Président : Merci M. Julien Berthold. La discussion continue. Mme Chantal Mérillat.

Mme Chantal Mérillat : Mesdames, Messieurs. Moi je suis une sénior, une vraie sénior, mais qui n'y connaît rien en informatique. Mes amis le savent, je suis nulle là-dedans. Donc mon problème c'est d'une part ce que Mme Pozner vient de dire effectivement, on a tendance

à avoir des dossiers où il manque pas mal d'informations, et plusieurs fois ce soir sur les interventions du PSA j'ai été embarrassée parce que je n'avais pas envie de dire non mais je ne pouvais pas non plus dire oui. J'aimerais effectivement des réponses un peu plus étayées. Et puis en ce qui concerne cette question précise, je pense personnellement que pour éviter de risquer le refus de ce postulat, M. Robbiani serait bien inspiré, avec toute mon amitié, de la retirer, parce que cette question serait très bien prise au Conseil des seniors, comme Mme Kohler l'a suggéré. A eux de savoir de quoi ils ont besoin, de quoi ils ont envie, et puis ensuite si vraiment ça leur semble indispensable, et bien on reviendra à ce Conseil de Ville avec un dossier étayé. Personnellement je vais être obligée soit de m'abstenir, soit de voter contre, et ça me dérange profondément, mais voilà je suis très embarrassée.

M. le Président : Merci Mme Chantal Mérillat. M. Patrizio Robbiani voulez-vous répondre ?

M. Patrizio Robbiani : Je pense qu'au moins le dépôt de ce postulat a apporté pas mal de discussions. Merci de vos interventions. Et effectivement je crois que je vais écouter la vraie sénior, je ne sais pas comment on dit ça. Alors voilà, pour clore les débats, je retire le postulat. Comme ça on pourra après en discuter effectivement quand il y aura le Conseil des seniors qui sera, je l'espère, mis en place.

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani. Quelqu'un d'autre veut encore s'exprimer.

Le postulat No 1669 – PO 150 est retiré et rayé du rôle des interventions parlementaires.

16. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL AU POSTULAT DU PDC, DU 09.12.2019, INTITULE : « DES ABRIBUS POUR MOUTIER » (NO 1677 – PO 151)

Le postulat demande au Conseil municipal d'évaluer le coût d'un abribus standard, de prendre contact avec les entreprises locales concernant le financement, ainsi qu'avec les autorités fiscales s'agissant des déductions accordées.

Pour rappel, un montant de Fr. 20'000.— a été inscrit au budget 2020 pour l'aménagement d'un abribus à l'arrêt « Suisse Est ».

Comme demandé dans le postulat, des contacts ont été pris avec l'Intendance des impôts du canton de Berne en ce qui concerne les déductions accordées en cas de parrainage. Sa réponse figure en annexe.

Le Conseil municipal propose au Conseil de Ville **l'acceptation du postulat**. La Commission de l'Urbanisme sera chargée d'étudier le choix d'un modèle d'abribus standard pour la commune et les principales entreprises de Moutier seront contactées pour un éventuel financement.

M. Pascal Eschmann, rapporteur du Conseil municipal. Mesdames et Messieurs, vous avez pu prendre connaissance de la réponse du Conseil municipal au postulat du PDC. Les points sont mentionnés sur cette réponse. Je n'ai rien d'autre à ajouter. Je vous propose, au nom du Conseil municipal, d'accepter ce postulat tout en précisant à l'intention de certains membres du Conseil de Ville que là, par contre, il y a effectivement un chiffre qui est mentionné. Merci.

M. le Président : Merci M. Pascal Eschmann. M. Laurent Coste.

M. Laurent Coste : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Tout comme M. Robbiani a eu l'occasion de le faire déjà plusieurs fois ce soir, je remercie le Conseil municipal pour sa réponse. J'ai noté avec plaisir que les montants qui seraient versés par les entreprises privées, si j'ai bien compris, leur permettraient ou leur permettraient de réaliser des économies

fiscales. Entre le moment où cette motion a été déposée et la séance de ce soir, il y a eu bien sûr le Covid-19. Les effets de cette pandémie sur l'économie sont connus et il est clair qu'aujourd'hui il sera difficile d'obtenir des efforts financiers des entreprises de la place, qui sont nombreuses à se débattre déjà avec des difficultés de trésorerie. Dès lors, je vous recommande d'accepter le postulat et je comprendrais tout à fait que pour un temps au moins, le Conseil municipal n'engage pas de démarches concrètes auprès de ces entreprises afin de les solliciter. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Laurent Coste. La discussion continue, la discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

Par 37 voix contre 1 et 3 abstentions, le postulat No 1677 – PO 151 est accepté.

17. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'INTERPELLATION DU RAURAQUE, DU 28.10.2019, RELATIVE A L'AVANCEMENT DU PROJET DE CHAUFFAGE A DISTANCE A MOUTIER (NO 1670 – IN 456)

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions posées :

- Un comité de pilotage a été désigné par le Conseil municipal le 13 décembre 2016.
- Le comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises afin de définir les modalités de mise en place d'un chauffage à distance à Moutier. Ainsi des contacts ont été pris avec plusieurs partenaires potentiels pour la réalisation du projet.
A ce stade, il importe d'élaborer le modèle d'organisation et de gestion le plus adéquat. Cette modélisation sera probablement finalisée dans le courant du premier semestre 2020.
- Voir réponse ci-dessus.

M. Karim Bortolussi, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Bien des rencontres et des démarches ont été accomplies. Bien des prises de tête aussi depuis le dépôt de l'interpellation en novembre 2019 et vous en avez un aperçu dans la réponse du Conseil municipal. Sur la base des conclusions du comité de pilotage dissout depuis lors, la Municipalité mise sur la création d'une société anonyme pour gérer le projet ainsi que la réalisation de chauffage à distance avec quelques chiffres à la clé, enfin déjà un projet devisé à plus de 12 millions. Au sujet du calendrier et si tout se passe comme prévu, nous visons le dépôt de la demande de permis de construire pour le début de l'année 2021. La mise en fonction de la chaufferie ainsi que la distribution de chaleur, selon un parcours prédéterminé, sont prévues pour fin 2021, voire début 2022. Actuellement nous nous associons à la promotion économique dont le rôle est de démarcher auprès de potentiels investisseurs. La société anonyme devra se constituer d'un capital-actions de plus de 2 millions. Le Conseil d'administration est actuellement en tractations pour l'acquisition de la parcelle 3341, alors peut-être que ça ne vous dit rien, mais elle est située aux Laives, endroit jugé idéal pour la réalisation de l'infrastructure. Nous avons l'objectif encore de revenir devant le législatif dans un délai raisonnable afin de vous faire une proposition concrète quant au montant d'actionariat communal que nous investirons en qualité d'actionnaire principal. Pour l'heure, deux séances publiques sont prévues au mois de septembre l'une le jeudi 17 et l'autre le samedi 19 septembre, afin de montrer les bienfondés d'un tel projet à de futurs investisseurs ainsi qu'à toute personne curieuse d'en connaître davantage sur le sujet. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Karim Bortolussi. Mme Caroline Branca, qui remplace M. Clément Piquerez, qui remplaçait M. Alain Piquerez, êtes-vous satisfaite ou non satisfaite de la réponse ?

De sa place, Mme Caroline Branca se déclare satisfaite de la réponse donnée.

18. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'INTERPELLATION DU PSA, DU 28.10.2019, INTITULEE : « MOUTIER LIBRE DE GLYPHOSATE ? » (NO 1672 – IN 458)

Après consultation du service des Travaux publics et de l'office de l'agriculture et de la nature, le Conseil municipal est à même d'apporter les réponses suivantes aux questions posées :

- Seul un herbicide sélectif (produit autorisé par l'Office fédéral de l'agriculture pour l'entretien des gazons d'ornement et des terrains de sport), qui supprime uniquement certains types mauvaises herbes à feuilles larges, est utilisé par les services communaux. Ils n'ont recours à aucun autre produit de traitement ou pesticides.

L'épandage de ce produit s'effectue une fois par an, sur les terrains de football du FC Moutier et une fois tous les deux ans, à la piscine et à la place de sport de Chantemerle.

- Les services communaux n'utilisent plus de produit désherbant à base de glyphosate depuis de nombreuses années.
- Formellement et d'un point de vue juridique, les cantons et les communes ne disposent pas de latitude sur les objets ou dispositions qui ressortent de la compétence de la Confédération. En l'occurrence, les dispositions concernant l'homologation et la mise sur le marché des produits phytosanitaires relèvent de la compétence fédérale (loi sur les produits chimiques et loi sur l'agriculture).

Selon l'Office de l'agriculture et de la nature, une interdiction du glyphosate et des produits concernés sur le territoire communal n'est pas possible. Ce que la commune peut faire, c'est de renoncer volontairement à l'utilisation de tels produits.

- Voir ci-dessus.
- Le collaborateur concerné est invité à se munir d'un équipement spécifique (masque, gants, combinaison et lunettes).

M. Valentin Zuber, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Je confirme en tout point la réponse du Conseil municipal qui figure dans les documents que vous avez reçus, en y ajoutant néanmoins deux points. Vous avez donc pris connaissance du fait que l'on parlait avant tout de compétence fédérale en la matière, et que la commune n'a donc aucune marge de manœuvre. Et bien au niveau fédéral, il y a eu deux informations qui sont survenues entretemps. La première c'est la publication d'un rapport attendu de l'OFSAAV, qui devait évaluer de façon indépendante les dangers du glyphosate, et ce rapport conclut, de manière un peu surprenante d'ailleurs dirons-nous, à une dangerosité très modérée. C'est les conclusions que vous trouvez sur le site de l'OFSAAV. Et le deuxième point c'est au niveau politique, les Chambres fédérales se sont saisies du dossier puisque les cantons du Jura et de Genève ont déposé des initiatives cantonales, saisies même par leur propre parlement, et avant le Covid le Conseil des Etats avait décidé de ne pas donner suite à la demande genevoise et jurassienne, qui voulaient donc que la Suisse interdise purement et simplement l'utilisation des produits phytosanitaires à base de glyphosate et autres dérivés sur le territoire helvétique. Et maintenant c'est le Conseil national qui devra se saisir du dossier. On peut faire l'hypothèse qu'il ira vraisemblablement dans le même sens que le

Conseil des Etats, d'autant plus avec la publication du rapport de l'OFSAAV qui conforte la position du Conseil fédéral. Voilà, donc à priori il ne devrait pas y avoir de changements à ce niveau-là d'ici les quelques prochaines années. Je reste bien entendu à votre disposition si vous souhaitez de plus amples informations.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. M. Patrizio Robbiani êtes-vous satisfait ou non satisfait de la réponse ?

De sa place, M. Patrizio Robbiani se déclare satisfait de la réponse donnée.

19. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'INTERPELLATION URGENTE DU PLR, DU 09.12.2019, INTITULEE : « GESTION DU SSRP SUITE AU DEPART DE PLUSIEURS COMMUNES DE LA COURONNE » (NO 1678 -IN 461)

Par lettre du 12 décembre 2018, le Conseil intercommunal du Grand Val a informé le Conseil municipal de la décision des communes affiliées à l'Autorité sociale régionale de la Prévôté de quitter l'institution dès le 1^{er} janvier 2020. La résiliation officielle des contrats est parvenue à la fin du premier semestre de l'année en cours. La commune de Belprahon a décidé son maintien au sein du Service social régional de la Prévôté (SSRP).

Des démarches ont rapidement été mises en place afin d'adapter la structure existante et de veiller à ne pénaliser aucune personne bénéficiant du soutien du service social.

Le Conseil municipal répond de la manière suivante à l'interpellation :

- au 31 décembre 2019, 63 dossiers d'action sociale (soutien matériel) ont été remis au Service Social Centre Orval (SSCO). Quelque 40 dossiers de mandats enfants et adultes seront transmis dans les premiers mois de l'année 2020 de façon échelonnée.
- Au 1^{er} janvier 2020, les dossiers relevant de l'aide matérielle remis au SSCO ne dépendront plus de l'activité du SSRP. En revanche, la quarantaine de dossiers de mandats relèvera encore de sa compétence. Pour ces derniers, la Municipalité ne sera pas indemnisée. En effet, selon la réglementation en vigueur (Ordonnance sur la collaboration des services communaux avec les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte et l'indemnisation des communes ; OCInd), seuls les mandats ouverts au 31 décembre de l'année en cours seront indemnisés. Les indemnisations des services sociaux se basent sur une moyenne de dossiers traités sur deux ans. De ce fait, les avances effectuées dans le courant de l'année 2020 sont fondées sur les chiffres de 2019 et les avances 2021 sur les chiffres de 2020. Par voie de conséquence, lors du dernier versement en provenance du canton, les montants de l'avance sont complétés ou non. Il n'y a donc aucune restitution prévue au SSCO.
- Tenant compte de ce contexte et des devoirs d'intervention du SSRP dans le cadre des mandats non transmis au 31 décembre 2019 à Valbirse par non-respect du délai contractuel liant les communes au SSCO, le SSRP gère actuellement 642 dossiers. A la fin de l'année 2019, le SSRP gérait plus de 900 dossiers (tous types et communes confondus). Pour l'ensemble de l'année 2020, il est prévu le traitement de quelque 750 à 800 dossiers.
- Dans le courant de l'année 2019, quatre collaborateurs ont quitté le SSRP. Ils n'ont pas été remplacés à pourcentage égal par de nouveaux engagements. Au fil du temps, il sera procédé aux ajustements nécessaires des taux d'occupation du personnel en fonction des départs.

M. Pierre Sauvain, rapporteur du Conseil municipal. Mesdames, Messieurs, tout d'abord je tiens à remercier les auteurs de l'interpellation. Effectivement, suite au départ des communes affiliées, le Service social, par l'intermédiaire de la commune, a dû traiter de points

importants. Nous vous décrivons comment s'est passé ce transfert. Je rajouterai quelques points tout en confirmant ce qui a été dit évidemment. La quantité de dossiers transférés finalement, vous le constatez dans notre réponse, est décalée. Tout ce qui est aide matérielle ça a été transféré au 1^{er} janvier 2020, comme le préoyaient les contrats. Concernant les mandats alors c'était un petit peu plus compliqué puisque ça dépend de l'APEA, et là un délai a été demandé par le Service social du centre d'Orval puisqu'ils n'avaient pas le personnel immédiatement disponible. Si bien que nous avons encore aujourd'hui à gérer ces dossiers de mandats.

Concernant les avances de trésoreries là je n'apporte pas grand-chose à la réponse qui vous est donnée. Non il n'y a pas lieu de rétrocéder des quoi que ce soit au Service social de Valbirse puisque finalement ça fonctionne par avance et à la fin on a un décompte final qui tient compte de cette avance. Donc finalement pour nous le total va s'équilibrer même si on a reçu une avance qui était un petit peu plus importante puisqu'elle se référait aux chiffres 2019. Au moment du décompte final le canton va tenir compte de cette avance et va nous verser le solde qui tiendra vraiment compte des dossiers qu'on a travaillés.

Peut-être même qu'on devrait plutôt faire l'inverse, c'est se retourner vers le Service social du Centre Orval pour demander un financement au prorata des dossiers qu'on continue aujourd'hui à travailler malgré les contrats qui sont rompus.

Quant à la question de savoir combien de dossiers on aura à traiter suite au départ des communes, et bien finalement c'est assez difficile, les dossiers s'ouvrent, se ferment, et il faudrait une boule de cristal pour vraiment savoir combien on en aura à la fin de l'année, mais on peut imaginer qu'on va perdre une centaine de dossiers. Donc on a un total de 900 dossiers sur l'année précédente, on peut imaginer qu'on en aura 800 à travailler par la suite.

Concernant l'impact sur l'organisation du Service social, alors effectivement là on parle de dossiers, il faut savoir qu'en principe on considère qu'un travailleur social, qu'un assistant social, s'occupe de 80 dossiers. Aujourd'hui à Moutier, pour ces raisons d'organisation, on est un petit peu plus haut, on a une centaine de dossiers. Donc on demande passablement au Service social de façon, on espère, temporaire. Mais toute cette organisation a été réfléchie déjà depuis le 1^{er} janvier 2019 puisque comme on le répond, on n'a pas remplacé tous les départs. En revanche on a joué sur des pourcentages puisque le travail est encore là. On a demandé à certains collaborateurs d'augmenter leur taux de travail et puis on espère pouvoir finalement égaliser tout ça à la fin en rediminuant ces taux de travail. Là aussi je vous l'ai dit tout à l'heure il y a des personnes qui n'ont pas du tout été remplacées. Enfin je pense que de façon générale, même que c'était un très très grand travail, et ça l'est encore, le Service social de Moutier a fait ce qu'il a pu, surtout pour s'occuper des bénéficiaires. Ici on parle de dossiers, on parle de chiffres, mais il ne faut pas oublier que derrière tout ça il y a des gens qui ont besoin d'un service social compétent. Le Service social a fait le travail et je pense que d'ici à quelques mois, normalement, on devrait en avoir jusqu'au mois d'août, tous ces dossiers seront transférés et qu'on pourra évaluer vraiment la nouvelle organisation du Service social. Merci.

M. le Président : Merci M. Pierre Sauvain. M. Patrick Roethlisberger êtes-vous satisfait ou non satisfait de la réponse ?

De sa place, M. Patrick Roethlisberger se déclare satisfait de la réponse donnée.

20. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA QUESTION ECRITE DE M. PATRIZIO ROBBIANI (PSA), DU 28.10.2019, INTITULEE : « INFORMATIONS AUX RIVERAINS » (NO 1673 – QU 393)

Les travaux dont il est question concernaient les rue Neusté et Bel-Air en passant par la rue de la Petite-Fin. Le service de l'Electricité était concerné par le chantier.

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux interrogation formulées :

1. Les riverains ont été informés oralement, conformément à la pratique habituelle. Les monteurs sont allés sur place afin de procéder à des relevés (section des câbles, calibre des fusibles et champ-tournant). Par la même occasion, ils ont avisé les propriétaires.

2. Les informations transmises aux propriétaires étaient les suivantes : remplacement des câbles et raccordements aux frais des Services industriels Moutier ; travaux d'adaptation des installations intérieures à charge du propriétaire (si nécessaire).
3. Les riverains concernés par l'intervention ont été informés.

A l'avenir, il est prévu d'adresser une information écrite aux personnes concernées (sauf en cas de travaux urgents ou de pannes).

M. le Président : M. Patrizio Robbiani êtes-vous satisfait ou non satisfait de la réponse ?

De sa place, M. Patrizio Robbiani se déclare très satisfait de la réponse donnée.

21. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES AFFAIRES EN SUSPENS

M. le Président : Aucune information.

22. COMMUNICATIONS

Interventions parlementaires déposées

- N° 1698 – MO 684, Motion du PSA, du 15.06.2020, intitulée : « Tampons et serviettes hygiéniques mis à disposition gratuitement dans les établissements scolaires de la Ville de Moutier ».
- N° 1699 – MO 685, Motion du PSA, du 18.06.2020, intitulée : « Moutier s'engage pour une meilleure transition école-métier ».
- N° 1700 – IN 472, Interpellation du PSA, du 18.06.2020, intitulée : « Quels outils sont mis en place pour permettre aux enfants de faire face à la menace d'abus sexuels ? »
- N° 1701 – IN 473, Interpellation du PDC, du 22.06.2020, relative au recyclage des plantes des espaces floraux de la ville.

23. QUESTIONS ORALES

M. le Président : Se sont inscrites pour des questions orales : Mme Caroline Branca, MM. Patrizio Robbiani et Steve Lécho.

Mme Caroline Branca : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir. J'aurai juste une petite question concernant le, je ne sais pas justement, le passage pour piétons qui se situe entre la Migros et la rue des Oeuches. Il y eu quelques temps, ou quelques années je ne sais plus, une réflexion qui a été faite à ce niveau-là et depuis, en fait, il n'y a plus de passage pour piétons signalé. En fait la question est : Est-ce que ça en est encore un ou pas ? Dans ce cas-là est-ce qu'on pourrait éventuellement remettre les lignes jaunes ? Parce qu'en fait il arrive souvent qu'il y ait des gens encore qui traversent à cet endroit-là et comme il n'y a plus de signaux sur le sol mais toujours l'îlot avec les anciennes traces, ça porte parfois à confusion. Donc si quelqu'un sait, merci de me renseigner.

M. le Président : Merci Mme Caroline Branca. Pour le Conseil municipal, M. Jean-Jacques Cléménçon.

M. Jean-Jacques Cléménçon : Concernant ce passage pour piétons entre la Migros et l'école ménagère, côté rue des Oeuches, il a été effectivement éliminé. C'est une décision qui a été prise également par les organes de police et de l'OPC parce que ce passage était totalement hors normes et était indirectement dangereux. Maintenant le fait que l'îlot y soit encore ça n'empêche rien, mais tant qu'il n'y aura pas une réfection de vraiment tout le carrefour, il est interdit pour nous d'en remettre un qui ne serait pas conforme.

M. le Président : Merci M. Jean-Jacques Cléménçon. Mme Caroline Branca êtes-vous satisfaite ou non satisfaite de la réponse ?

De sa place, Mme Caroline Branca se déclare satisfaite de la réponse donnée.

M. le Président : M. Patrizio Robbiani.

M. Patrizio Robbiani : J'ai deux questions. La première ça concerne aussi la sécurité. Juste pour vous donner le topo. Lorsque des personnes empruntent le passage de l'Ours avec un véhicule et qu'ils arrivent entre le bâtiment où il y a la librairie Point-Virgule et le bâtiment où il y a les brochettes, il se peut que ces personnes se trompent de direction et qu'elles tournent à droite, et se fauillent à leur insu dans le sens interdit, au lieu de tourner à gauche dans le sens unique. Et c'est déjà arrivé que des personnes qui ne connaissent pas bien notre ville fassent ce genre de manœuvre, je l'ai vécu personnellement. Donc ça fait toujours drôle de se retrouver en face d'une voiture qui normalement ne devrait pas venir de cette direction-là. La raison de ce problème est que suite à la rénovation du bâtiment où se trouve le restaurant « Les Brochettes », il n'y a plus de panneau « sens interdit » posé sur le mur de cette maison. De plus il existe un panneau d'obligation de tourner à gauche, qui est situé contre le bâtiment de la librairie « Point Virgule », et malheureusement ce panneau est pour un bon tiers caché par le mur de ce bâtiment. Et même un chéneau aussi qui cache une bonne partie de ce panneau. Ça peut arriver que des gens, qui cherchent un peu leur route, tout d'un coup ne voient pas ce petit panneau, car en plus il n'est pas très grand, et se retrouvent en fait dans un sens interdit. Donc ma question : Serait-il possible d'apporter des améliorations au niveau signalétique dans le but de supprimer ce problème avant qu'il n'y arrive un accident ?

Ma deuxième question ça concerne les bons pour les commerçants. On avait reçu si on voulait prendre des bons au niveau des vacances pour savoir maintenant en fait quand est-ce qu'on va les recevoir ou bien à quel moment on peut aller les chercher à l'Hôtel de Ville ? Merci. J'espère que j'ai terminé de vous embêter pour ce soir. Merci beaucoup de votre écoute.

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani. Pour le Conseil municipal, M. Jean-Jacques Cléménçon.

M. Jean-Jacques Cléménçon : Concernant la signalisation à cet endroit, de tête je n'ai pas l'impression que le panneau « obligation de tourner à gauche » est masqué, mais je vais quand-même aller contrôler pour être sûr que ce soit correct. Pour le reste, à partir du moment où le gens qui circulent ne connaissent pas les signaux, ou ne les observent pas, là on n'a plus beaucoup de contraintes possibles sauf d'être amendés lorsqu'on les surprend dans un contresens. Et puis au niveau de la dangerosité, je dirais que ce n'est pas le point le plus dangereux que si on se trouve à contresens dans une zone 20 à l'heure. Le frontal ne risque pas d'être très dangereux et généralement si on respecte les deux le 20 à l'heure, je peux vous dire qu'on a le temps de s'arrêter. Voilà pour vous rassurer au niveau de la dangerosité.

M. le Président : Merci M. Jean-Jacques Cléménçon. M. Patrizio Robbiani êtes-vous satisfait ou non satisfait de la réponse ?

De sa place, M. Patrizio Robbiani se déclare non satisfait de la première réponse donnée.

M. le Président : A la question pour les bons prévôtois, vous aurez une réponse la semaine prochaine. M. Steve Lécho.

M. Steve Léchet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. On avril dernier, le Président de la délégation aux affaires jurassiennes, Valentin Zuber, a claironné dans les médias que le vote communaliste devait absolument avoir lieu en octobre 2020. Pour lui c'était une priorité absolue, plus prioritaire encore que la crise du Coronavirus qui secouait la planète entière. Puis soudain, les autorités séparatistes freinent des quatre fers et appellent au report de la priorité absolue en mai 2021. Ce sont les mêmes autorités qui accusent les autorités bernoises de lenteur. Cette position incohérente a fait l'objet d'une interpellation déposée le 26 mai par le PLR. Vu l'imminence de la votation, vu la priorité absolue réclamée par M. Zuber, il allait de soit que cette interpellation devait être traitée en urgence. Le 9 juin, le Bureau du Conseil de Ville annonce avoir refusé l'urgence. Je cite : « parce que le Conseil municipal ne pourrait pas répondre à vos interrogations dans les délais, qui est ainsi fixé au 8 octobre ». Nouvelle incohérence, le Bureau refuse d'accorder l'urgence à une intervention parlementaire qui touche à une priorité absolue. Le Bureau refuse l'urgence sous prétexte que le Conseil municipal ne pourrait pas traiter cette intervention dans les délais. Est-ce la preuve que le Conseil municipal ne dispose pas de tous les éléments de réponse pour expliquer quand il veut voter et pourquoi ? Le Bureau est un organe du législatif mais il justifie son refus de l'urgence pour des motifs propres à l'exécutif. Depuis quand, Mesdames et Messieurs, le législatif est-il soumis à l'exécutif ? Depuis quand l'exécutif est-il habilité à donner des directives au législatif ? Depuis quand la séparation des pouvoirs est-elle abolie ? C'est bien le contenu d'une interpellation qui justifie ou pas son urgence. Ce n'est en aucun cas l'agenda de l'exécutif. J'en viens à ma question que j'adresse au Président du Bureau, qui est aussi le premier citoyen de Moutier. Ma question est la suivante : L'indépendance du Bureau est-elle garantie à Moutier ou le Bureau est-il pris en otage par le séparatisme ? Je vous remercie par avance de votre réponse. Merci

M. le Président : Merci M. Steve Léchet. On va vous répondre. Le Bureau n'est absolument pas pris en otage par le séparatisme. Chacun sait la position que j'ai et celle que vous avez. Vos interpellations sont souvent très fermes on peut dire, mais maintenant je veux venir sur la décision du Bureau. Je rappelle que cette décision a été prise en pleine crise du Coronavirus. On avait des séances avec le Bureau du Conseil soit par mail soit par Zoom, par vidéo, etc., donc c'était déjà assez compliqué de pouvoir prendre des décisions et de débattre de manière concrète. Encore une fois, en pleine crise de Coronavirus, il y avait beaucoup de choses à régler, autant pour nous, j'entends au niveau de l'organisation des Conseils de Ville à faire ou à ne pas faire, et pour le Conseil municipal qui avait certainement d'autres chats à fouetter. Donc on a refusé l'urgence, on n'a pas refusé votre motion, on a simplement refusé l'urgence. C'était une question de mettre les priorités à leur juste place. La priorité ça n'était pas le vote à ce moment-là, la priorité c'était le Coronavirus. Il y avait des gens qui étaient malades, il y a des gens qu'il fallait soigner, on a décidé par rapport à ça. A aucun moment on n'a reçu ni d'ordres du Conseil municipal, et ni ma conviction séparatiste n'a influencé le refus de cette urgence. Je n'ai pas ressenti dans votre demande, j'entends une urgence vraiment pressante et un besoin de traiter ça très urgemment. Ça sera traité, le Conseil municipal va vous répondre. Je suis désolé que vous l'ayez mal pris, j'irais même jusqu'à m'excuser pour apaiser les choses, mais en tout cas on a pris la décision en notre conviction et honneur et pas du tout pour vous mettre des bâtons dans les roues ou pour refuser ça de manière primaire. Je ne sais pas ce que je peux vous répondre d'autre. Je pense que vous n'êtes pas satisfait.

De sa place, M. Steve Léchet se déclare partiellement satisfait de la réponse donnée.

M. le Président : M. Valentin Zuber veut intervenir.

M. Valentin Zuber : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Etant donné que j'ai été interpellé, je me permets rapidement une réponse. Indépendamment de la décision prise par le Bureau du Conseil de Ville, dans laquelle évidemment le Conseil municipal n'intervient pas, le Conseil de Ville avait accepté, je crois en fin d'année dernière, une motion qui émanait des rangs du PLR, vous l'avez d'ailleurs vous-même signée M. Léchet, qui demandait au Conseil municipal de faire un point régulier sur l'avancement des travaux préparatoires en vue de la répétition du scrutin sur l'appartenance cantonale. Les questions que vous posez dans votre motion qui sera traitée je crois, j'imagine, au mois de septembre, ça c'est une décision du Conseil de Ville, une partie des ces réponses figurent dans le rapport que vous avez dû

recevoir, et c'est en tout cas avec grand plaisir, en toute transparence, qu'on peut aborder leur contenu et même aller plus loin évidemment lors du débat la semaine prochaine, puisque ce point-là, précisément l'avancée des travaux préparatoires, y compris la question de la date, y compris la question de la communication du Conseil municipal et du contenu des discussions en conférence tripartite, seront abordés la semaine prochaine. Donc avec grand plaisir M. Léchet on pourra rediscuter de tout cela.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. M. Léchet voulez-vous encore rajouter quelque chose à cela ? Ce n'est pas le cas, merci.

24. DIVERS

M. le Président : Est-ce que quelqu'un a quelque chose dans les divers ? M. Laurent Coste, Mme Muriel Käslin et M. Francis Carnal.

M. Laurent Coste : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais simplement relever que nous avons assisté ce soir à quelque chose d'un peu inédit. Mme Pozner est montée à cette tribune pour signaler qu'elle s'abstenait et pour demander qu'il soit porté au procès-verbal qu'elle s'était abstenue. C'est totalement inacceptable. En effet, notre vote n'est pas un vote nominatif. Mme Pozner si vous voulez signaler que vous vous abstenez vous pouvez le faire via les réseaux sociaux, etc.. Vous pouvez le faire aussi en demandant le vote nominatif lorsque nous votons une motion. Mais sinon ce vote n'est pas nominatif. J'imagine mal quand-même que chaque Conseiller de Ville monte à la tribune pour dire : « J'aimerais qu'il soit relevé parce que moi j'ai voté oui à certaines motions, il n'est pas relevé que j'ai voté oui, il n'est pas relevé que Monsieur ou Madame untel a voté non », et il n'y a aucune raison pour que des Conseillers de Ville interviennent pour que soit porté au procès-verbal de notre conseil le vote qu'ils ont fait. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Laurent Coste. Mme Pozner veut répondre.

Mme Morena Pozner : M. Coste je veux bien croire que je me suis mal exprimée, mais alors je m'excuse. Ce n'était pas de dire dans le pv Mme Pozner s'est abstenue, mais au moins qu'il y ait une abstention. Je ne demande pas à ce que je sois citée dans le pv. Je ne suis pas aussi précieuse que ça.

M. le Président : Merci Mme Morena Pozner. Mme Muriel Käslin Greppin.

Mme Muriel Käslin Greppin : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai juste une petite remarque par rapport à ce Conseil de Ville. Je souhaiterais, si la prochaine fois vous pouvez avoir un peu plus de rigueur parce que j'ai trouvé que lorsque l'on vote, lorsque cette assemblée est amenée à voter, il y a un peu une espèce de flou artistique. Donc là ça va, les avis étaient assez tranchés, ça ne pose pas de problème, mais quand les avis ne sont pas tranchés, un flou artistique dans une votation ça n'est jamais très très bien me semble-t-il. Alors je pense que tout le monde doit y mettre du sien. Peut-être que nous on doit lever plus franchement les mains, peut-être que vous vous devez compter un peu mieux, peut-être que vous vous devez diriger d'une main un petit peu plus ferme, mais je trouve que c'est assez désagréable quand-même quand on est là et qu'on ne sait pas combien il y en a, ce n'est pas à géométrie variable il me semble. C'est oui, non, voilà.

M. le Président : Merci Mme Muriel Käslin Greppin. C'est vrai qu'il y a eu quelques flottements, c'est pour ça que ce soir j'ai demandé par rapport à ce qui s'est passé la première fois pour les comptes, les abstentions. Mais si même ceux qui doivent voter l'abstention s'abstiennent, écoutez ça devient aussi difficile. Mais bon on va prendre note, je vais prendre un marteau à la place de la cloche pour la prochaine séance.

Mme Muriel Käslin Greppin : C'est bien pour ça que je dis qu'on lève peut-être plus les mains et on va laisser ça sur le coup de la reprise.

M. le Président : Merci Mme Muriel Käslin Greppin. M. Francis Carnal.

M. Francis Carnal : Cher Président, Mesdames, Messieurs. Désolé d'un peu rallonger la chose. Malgré l'excellent travail de l'entreprise Egger, ce n'est pas génial. Alors vu que le Conseil fédéral a diminué les distances, est-ce que ça ne serait pas possible de retourner à la Sociét'halle la prochaine fois ? Parce qu'on va parler gros sous et puis si on n'entend rien comme je n'ai rien entendu ce soir, et bien ça ne va pas être terrible. Merci.

M. le Président : Merci M. Francis Carnal. Ecoutez on va redemander au dessinateur de refaire un plan avec une distanciation de 1.50 mètre et voir si ça passe. Effectivement le Conseil fédéral a réduit les distances et il faut encore qu'on contrôle si cela peut être fait à la Sociét'halle. Dans tous les cas si on devait revenir ici, avec le 1.50 mètre, vous allez gagner 5 mètres.

Nous arrivons au terme de ce Conseil de Ville. Nous avons largement dépassé les deux heures. Etant donné la situation de la commune, je ne vais pas faire un vote parce que ça pose toujours des problèmes, ces votes, je vais simplement demander à tous les Conseillers de Ville de vouloir simplement notifier à la Caisse municipale ou à la Chancellerie, ou à je ne sais qui s'ils désirent être payés à double ou pas. Chacun est libre de décider en son âme et conscience vu que vous avez droit à deux jetons de présence pour ce soir.

Nous sommes arrivés au terme de ce Conseil et je dois vous rappeler certaines consignes. La sortie doit se faire avec discipline et distance. Evitez les regroupements à la sortie du local ou prendre les précautions de circonstance. Si une personne présente dans la salle viendrait à être déclarée positive au Covid-19 dans les deux prochaines semaines, elle doit en faire part à l'administration communale sans délai.

Je clos la séance et vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers. Merci à tous.

La séance est levée à 22 h 25

Au nom du Conseil de Ville

Le Président :

L'Adjointe au Chancelier

E. Dell'Anna

V. Simonin